ADVSEA

Association Départementale de Vaucluse
pour la Sauvegarde de l'Enfance à l'Adulte

Rapport Associatif Annuel

2020

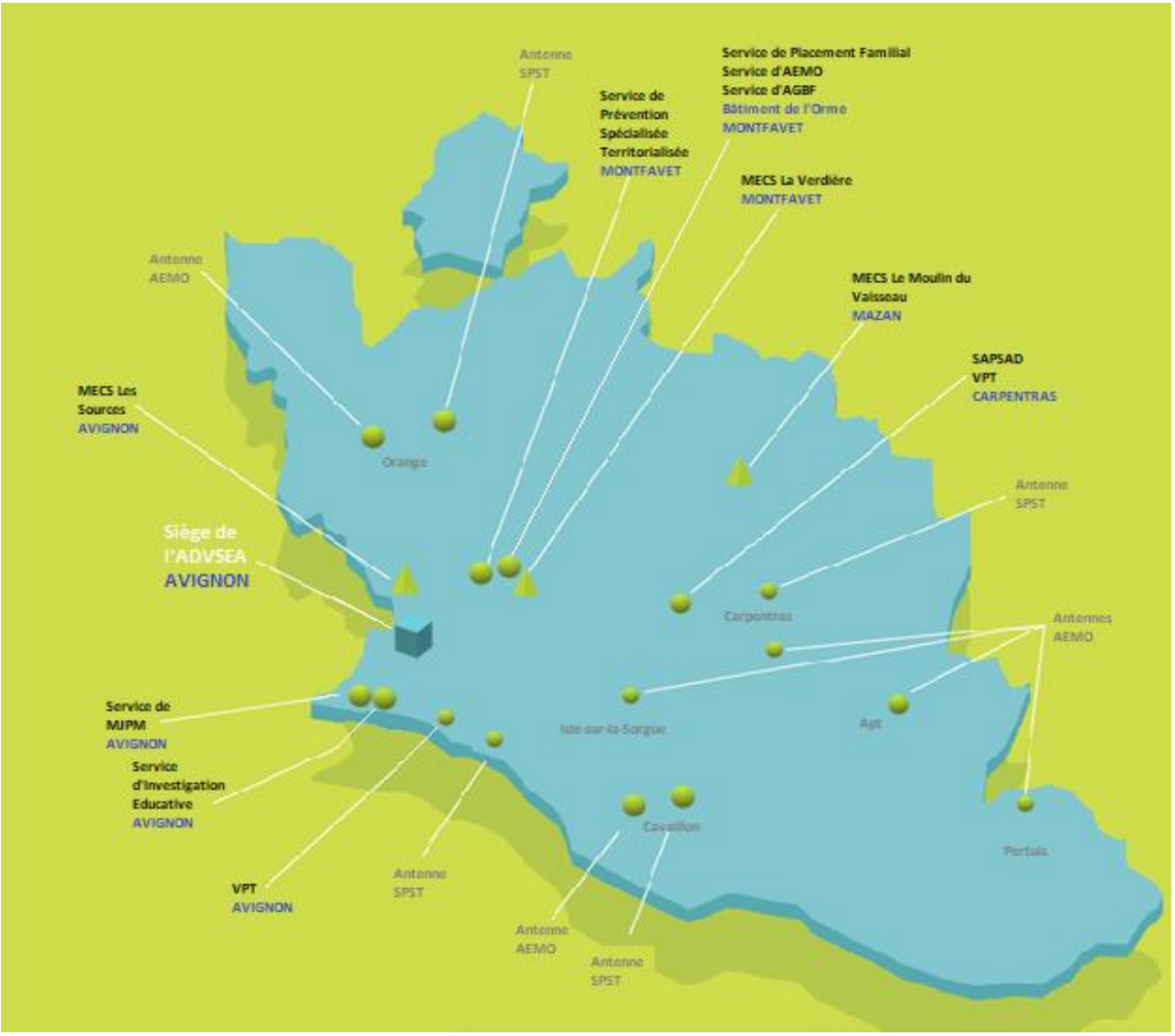

ADVSEA

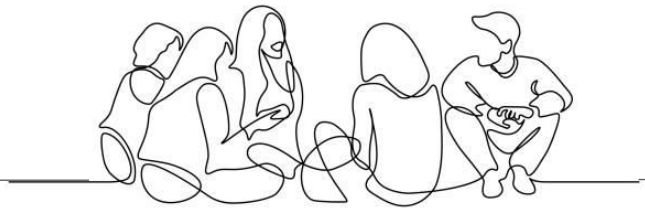

ADVSEA

SOMMAIRE

I- RAPPORT MORAL 4

II- ACTIVITÉ 2020 DE L'ASSOCIATION 6

II.1. L'ADVSEA 6
- II-1.1. Le Siège Social et Administratif 7
- II-1.2. La Gouvernance associative 8
- II-1.3. Établissements et services 9

II.2. ACTIVITÉ & TEMPS FORTS 10
- II-2.1. L'activité associative, siège social, direction générale 10
- II-2.2. Les instances de Direction et IRP 11
- II-2.3. L'activité associative en chiffres 11

II.3. RESSOURCES HUMAINES 12
- II-3.1. Les effectifs 12
- II-3.2. Parité homme/femme 13
- II-3.3. Moyenne d'âge et ancienneté 13
- II-3.4. La formation 14

II.4. PERSPECTIVES 2021 15

III- ACTIVITÉ DES STRUCTURES 16

III.1. SIE 17

III.2. AEMO 19

III.3. AGBF 22

III.4. MJPM 24

III.5. PFS 26

III.6. SAPSAD 29

III.7. VISITE EN PRÉSENCE D'UN TIERS 31

III.8. MECS LE MOULIN DU VAISSEAU 32

III.9. MECS LA VERDIÈRE 37

III.10. MECS LES SOURCES 41

III.11. SPST 45

IV- REMERCIEMENTS 47

I- RAPPORT MORAL

L'année 2020 et la crise sanitaire à laquelle nous avons été confrontés nous ont obligés à revisiter nos organisations pour garantir la santé et la sécurité de tous, personnes accompagnées comme professionnels. Les projets transversaux, les actions collectives ont été mis entre parenthèses afin que chaque structure se recentre sur son organisation interne. Pour autant, nous n'avons pas oublié l'essentiel de notre engagement : être au service des plus démunis quoi qu'il advienne et tous les professionnels, toutes fonctions confondues, ont su trouver les ressources pour continuer à mener à bien leur mission.

Alors que les services de milieu ouvert découvraient l'accompagnement « à distance » via le télétravail, les hébergements collectifs comme familiaux déployaient des ressources inestimables pour permettre aux enfants de continuer à être accueillis dans les meilleures conditions. Tout ceci dans un contexte national où le secteur social a été le grand oublié des Politiques.

Mais cet engagement a permis après 18 mois de crise sanitaire de pouvoir affirmer aujourd'hui que l'ADVSEA a su traverser cette période de turbulences en redoublant d'efforts et d'inventivité, à tous les niveaux.

Les équipes du Siège, les équipes de direction sont restées mobilisées et sur le pont pour soutenir les professionnels et faire en sorte de minimiser les risques en permanence en restant vigilants quant au respect des protocoles sanitaires successifs qui venaient mettre à mal nos habitudes de réunions et d'échanges institutionnels.

Je souhaite, en mon nom comme en celui de l'ensemble du Conseil d'administration, témoigner de notre pleine et entière reconnaissance pour votre engagement dans les fonctions que vous accomplissez avec dévouement et remercier ici l'ensemble des cadres comme des équipes pour l'accomplissement de votre mission dans des conditions difficiles.

Pour permettre à tous les établissements et services de fonctionner au mieux pendant cette période, le premier confinement nous a contraints à accélérer la modernisation de notre équipement informatique et plus largement d'engager une véritable démarche de digitalisation de l'ADVSEA. Doter les comptables d'outils numériques performants pour leur permettre de travailler à distance, proposer aux hébergements des ordinateurs supplémentaires pour soutenir la scolarité des enfants et adolescents, mettre en place via la plateforme Teams un véritable outil de collaboration à distance pour faciliter les échanges sont autant de projets qui ont été initiés pendant cette période de confinement et dont le déploiement se poursuit encore aujourd'hui tant la tâche est immense.

Mais cette année 2020 si particulière n'a pas empêché l'Association de maintenir sa réflexion quant à l'évolution et l'amélioration des prestations de service qu'elle propose.

Ainsi le SAPSAD a vu son activité littéralement doubler à l'été, les démarches d'évaluation interne et externe des établissements et services se sont poursuivies malgré tout. Seule la finalisation des projets de service et/ou d'établissement a été retardée et devrait être validée en 2021 au gré des différents Conseils d'Administration. Ainsi l'ensemble des structures de l'Association sera doté de projets de service actualisés.

Enfin l'année 2020 a connu un dernier trimestre mouvementé avec la démission de la Directrice générale et la mise en œuvre provisoire d'un mandat de gestion, laissant ainsi le temps au Conseil d'administration de réfléchir à la façon dont il souhaitait engager l'Association dans les années à venir.

Mais comme l'a écrit un auteur ougandais, « le bateau qui ne résiste pas à la première tempête n'est pas fait pour le voyage ».

Après 84 ans d'existence, l'ADVSEA souhaite rester plus que jamais engagée sur le Département auprès des publics en difficultés sociales.

C'est pourquoi, tout en restant vigilants aux évolutions en cours dans le secteur de la Protection de l'Enfance, l'année 2021 verra l'ADVSEA se recentrer sur :

- une restructuration qui permette le recrutement des postes de direction vacants et tout particulièrement celui de Directeur Général,
- un renforcement des postes de cadres de proximité afin de soutenir et étayer techniquement les équipes pluridisciplinaires,
- un soutien au Service de Prévention Spécialisée territorialisée qui a vu la convention qui nous lie au Département prolongée jusqu'en Juin 2022,
- un apaisement du dialogue social afin que nous puissions ensemble être dans une démarche constructive dans l'intérêt de tous,
- la poursuite de la digitalisation de l'Association avec en priorité la formation des professionnels à ses nouveaux outils numériques

Les risques sanitaires toujours présents ne nous permettent pas, cette année encore, d'envisager une Assemblée Générale en présence de l'ensemble des salariés.

Pour autant cette Assemblée Générale est aussi pour moi l'occasion de vous dire qu'après 24 ans à la Présidence de cette belle Association, j'ai aujourd'hui la volonté de laisser l'ADVSEA ouvrir un nouveau chapitre de son existence. Si je vous disais que je suis satisfait de céder ma place et laisser cette tâche qui est assez absorbante je ne vous mentirai pas. Mais si je disais que j'ai quelques regrets de m'en aller et même que je recommencerai volontiers, je ne vous mentirai pas non plus. Nous sommes tous animés par des sentiments contraires. En tous cas je suis heureux d'avoir pu assumer cette fonction dont vous m'avez honoré.

A l'heure de dresser un bilan, je mesure que le Président, éphémère animateur, n'est rien sans le soutien et la solidarité de tous les membres du Conseil d'Administration. S'il m'était demandé de définir cet élan de solidarité, de soutien et de complicité, j'oserai répondre que c'est un engagement commun, fraternel pour l'amour de notre secteur.

Je quitte la présidence à la fin de cette année, laissant à un autre le soin de diriger notre belle Association. Que peut-on souhaiter à un Président élu ? Je lui souhaite la même collaboration qu'on m'avait accordée. Je suis assuré qu'avec l'équipe qui l'entourera, il connaitra un réel succès. Cette collaboration, je vous la demande, le Président en a besoin dans notre intérêt et celui de la mission que nous avons à accomplir auprès des publics fragiles.

En terminant, je voudrais mentionner combien j'ai apprécié l'esprit que les membres du conseil ont démontré au cours de mon mandat et j'ajouterai que mon passage à l'ADVSEA, et plus particulièrement en tant que Président, a été pour moi l'une des plus belles et enrichissantes expériences de ma vie. Je souhaite au nouveau Président et à la nouvelle équipe la plus grande réussite. Je continuerai à contribuer aux réflexions et actions du Conseil d'Administration mais à une autre place.

Pour terminer, et parce que la période actuelle peut être source d'angoisses, j'emprunte bien volontiers à Confucius, célèbre philosophe chinois, la citation suivante : « La plus grande gloire n'est pas de ne jamais tomber, mais de se relever à chaque chute."

C'est la force de notre engagement et de nos convictions en nos missions qui vont nous permettre de réussir, cette année encore, à accompagner contre vents et marées les enfants, familles et adultes vulnérables qui nous sont confiés.

Bonne assemblée générale à tous.

Aimé MONTAL

II- ACTIVITÉ 2020 DE L'ASSOCIATION

II.1. L'ADVSEA

Création : 18 juin 1936

Histoire et évolution

C'est en 1936 qu'est créé le **Comité de défense et de protection de l'Enfance en danger moral et des mineurs traduits en justice** qui deviendra plus tard en 1963 l'ADVSEA.

Ce comité s'est organisé autour de deux services qui ont structuré de manière sensible notre identité associative : le service de placement familial ainsi que le service des enquêtes sociales.

À peine dix années plus tard, au lendemain de la seconde guerre mondiale, a été ouvert le premier centre d'accueil collectif de mineurs de l'Association appelé « l'Herbe », qui deviendra en 1955 « La Sauvane » et sera installé à Montfavet, puis le foyer la Verdière en 1984, puis la MECS la Verdière en 2011. Comme beaucoup d'associations de protection de l'Enfance, il s'agissait de mettre à l'abri et d'éduquer les millions d'orphelins de l'après-guerre.

En 1963, l'Association succède au plan juridique au comité, avec de facto la création du Siège.
L'ADVSEA est créée sous le sigle que nous connaissons actuellement, issue du mouvement dit des Sauvegardes de l'Enfance.

Plusieurs services vont successivement prendre place au sein de l'Association, après la création du Siège en 1963 :

- le service d'AEMO en 1965,
- le service des Tutelles en 1970, qui deviendra le SAEGPS en 2009,
- le service de Prévention Spécialisée en 1973, tout comme le service social auprès du TGI d'Avignon,
- le Moulin du Vaisseau en 1974,
- l'installation du foyer annexe de la Verdière aux Sources en 1986,
- le CHAO en 1988 avec une réorganisation administrative le regroupant avec les Sources. fermeture en 2002.
- le SAPSAD en 2009,
- le service de MJPM en 2011,
- le SIE (ex Enquêtes Sociales) et les VPT en 2012,
- le SSJ en 2014,
- la Médiation familiale en 2021.

Organigramme général

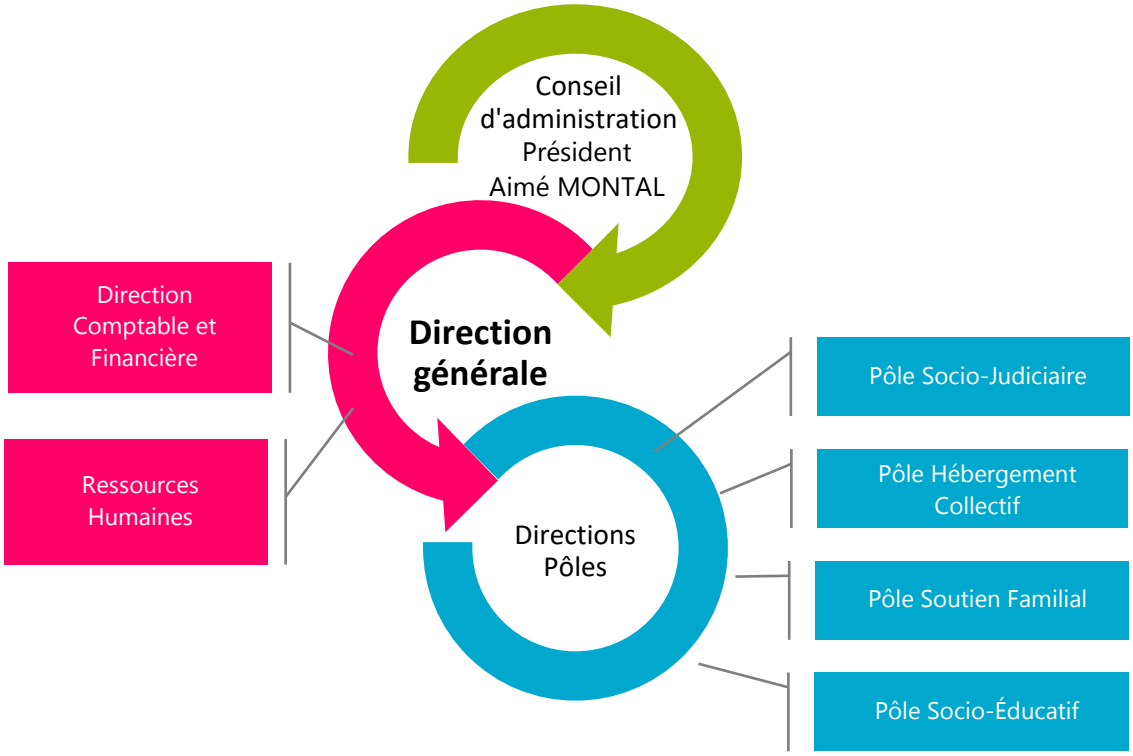

ADVSEA

II-1.1. LE SIÈGE SOCIAL ET ADMINISTRATIF

ADVSEA Siège social
12bis bd Saint-Ruf – 84000 AVIGNON
siege@advsea84.asso.fr
04 90 80 63 80

Création : 12 octobre 1963

Autorisation / Habilitation : Conseil départemental

Dernière autorisation : 23.12.2019

Structure architecturale du Siège

Le siège est situé dans un immeuble, au rez-de-chaussée, proche du centre-ville en extra-muros d'Avignon, dont l'Association est propriétaire.

Il est accessible en voiture et possède un parking privé, à proximité de la gare SNCF et de la gare routière, dans l'attente du passage de la première ligne de tram dont les travaux ont impacté pendant 3 ans le fonctionnement de l'Association.

Objet du siège social

Le Siège Social est le lieu de la capacité juridique de l'Association, le lieu identifiant l'objet social et l'endroit où se mettent en œuvre les instances statutaires. Il tient sa légitimité de ses statuts.
Il est souverain dans son organisation et ses décisions à travers les instances statutaires, Bureau, Conseil d'Administration, Assemblée Générale.
Le Siège administratif, à travers la direction générale, son personnel et sa logistique, est le lieu d'interface du politique et du technique, le lieu où s'élabore la cohérence des projets, où se garantit le respect du sens donné aux actions.
Il a donc une mission importante pour développer la vie sociale de l'Association en s'appuyant sur une culture d'entreprise qui passe par une politique de formation, d'information et communication, d'échanges sur les pratiques professionnelles en transversalité, en développant des réseaux locaux en partenariat.
Le Siège social et administratif est donc chargé du plan stratégique de développement associatif en référence aux orientations prises par le Conseil d'Administration et l'Assemblée Générale.

Les modes opératoires s'inscrivent dans cinq domaines :

- gestion des ressources humaines,
- administratif et juridique,
- gestion financière et informatique,
- technique et pédagogique,
- information - communication - recherche.

Missions du Siège social

Les missions du Siège social sont multiples :

- Mettre en œuvre le projet associatif et mener sous l'autorité des instances dirigeantes de l'Association les travaux nécessaires à son élaboration ou son actualisation.
- Participer, à partir d'une expertise reposant sur l'intervention sociale menée par les établissements et services, aux réflexions sur les politiques publiques et à leur mise en œuvre.
- Contribuer à apporter des réponses à la commande sociale.
- Adapter les prestations à l'évolution des besoins par l'actualisation des projets d'établissements et services.
- Veiller à l'efficience des systèmes d'informations auprès des établissements et services.
- Réaliser des prestations de services pour les structures qu'elle gère.
- Organiser les modalités des procédures de contrôles permanents de gestion interne avec des tableaux de bord.

II-1.2. LA GOUVERNANCE ASSOCIATIVE

« La gouvernance associative est un ensemble de bons comportements permettant aux dirigeants d'organismes sans but lucratif de s'appuyer sur des organisations efficaces et lisibles pour exercer sereinement leur fonction. »

La loi du 1er juillet 1901 laisse toute latitude aux associations pour fixer leur fonctionnement.
La nature et le rôle des instances, ainsi que le mode de nomination des dirigeants sont librement organisés dans les statuts et, le cas échéant, le règlement général.

L'organisation la plus courante s'articule autour de trois organes : l'assemblée générale, le conseil d'administration et le bureau.

Le conseil d'administration assure le bon fonctionnement de l'Association et applique les décisions prises au cours de l'assemblée générale.
Il n'est pas obligatoire, excepté pour les associations reconnues d'utilité publique.

Présidence

Aimé MONTAL
Président

Joëlle SERIGNAN-CASTEL
Vice-présidente

Bureau

Daniel VIDAL
Secrétaire

Jean-Jacques CRAY
Trésorier

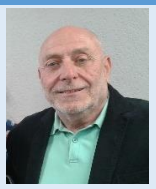

Bernard PINGON
Trésorier adjoint

Conseil d'administration

Denis VOYANT

Jean-Pierre LEDOUX

Dominique RIBAS

Ewa MARTIN

Daniel PIGEON

Au cours de l'année 2020, 7 réunions du **Conseil d'administration** se sont tenues au siège de l'ADVSEA, à des heures adaptées à la situation de l'année relative à la crise sanitaire Covid-19.
L'Assemblée générale ordinaire, annuelle, s'est tenue à titre exceptionnelle le 24 juillet 2020, plus tard qu'habituellement et en présence uniquement des administrateurs et adhérent, sur la matinée, toujours en lien avec la crise sanitaire, au siège social de l'ADVSEA.

ADVSEA

II-1.3. ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES

PHC - Pôle Hébergement Collectif
Direction Fabienne ALLEAUME

Direction de MECS
Christian KOEHRLEN

MECS
Le Moulin du Vaisseau

1750 la Venue de Mormoiron
84380 MAZAN

Direction de MECS
Fabienne ALLEAUME

MECS
La Verdière

641 ch. de la Verdière
84140 MONTFAVET

Direction de MECS
Noëlle SEGU

MECS
Les Sources

86 avenue des Sources
84000 AVIGNON

PSF – Pôle Soutien Familial
Direction Fabienne ALLEAUME

Direction adjointe de pôle
Naïma EL HADOUCHI

Placement Familial

641 ch. de la Verdière
Bât. de l'Orme
84140 MONTFAVET

SAPSAD

783 avenue Jean-Henri Fabre
84400 Carpentras

VPT

641 ch. de la Verdière
Bât. de l'Orme
84140 MONTFAVET

PSJ – Pôle Socio-Judiciaire
Direction ECR

Direction adjointe de pôle
ECR

SIE

25 av. de la Trillade
84000 AVIGNON

AEMO

641 ch. de la Verdière, Bât. l'Orme
84140 MONTFAVET

AGBF

641 ch. de la Verdière, l'Orme
84140 MONTFAVET

MJPM

25 avenue de la Trillade
84000 AVIGNON

PSE – Pôle Socio-Éducatif
Direction Jérôme CHASSAING

SPST

641 ch. de la Verdière
84140 MONTFAVET

ADVSEA

II.2. ACTIVITÉ & TEMPS FORTS

II-2.1. L'ACTIVITÉ ASSOCIATIVE, SIÈGE SOCIAL, DIRECTION GÉNÉRALE

Gouvernance, Direction générale	- Calendrier des instances 1er semestre 2020 - Actualisation du guide des procédures associatives - Mise en place du PHC : pôle hébergement collectif - Le déploiement informatique s'est fait durant le mois de mars et ce malgré le début du confinement dû à la crise sanitaire Covid-19. Les usages des professionnels se sont vus modifiés, des formations ont ainsi dues être programmées. - Équipement informatique des professionnels du Siège, Cadres, secrétaires, comptables pour travailler pendant le confinement - Mise en place télétravail - Annonce du confinement au 16/03/20 : mise en place du PCA et d'une cellule de crise Covid composée de la DG, l'assistante de la DG, la RRH et son assistante, la DAF ainsi que la chargée de mission - Mise en place des TPA : tableau des présences/absences en lien avec le confinement/présentiel - Travail charte numérique - Mise en place du « fil info » - Nouvelle plaquette SPST - Préparation déconfinement au 11/05/20 - Nouveaux organigrammes - Mise en œuvre des POT après le déconfinement - Formation secrétaires sur teams - Reprise des réunions (codir, bureaux…) en présentiel - Évolution organisationnelle de la mission hébergement (projet Phare) - Bilan d'activité 2019 des structures - Rapports d'activité 2019 - Inspection du travail - Évaluation externe SPST, présentation en CA de sept. - Tranche 2 Verdière - Annonce départ DG validation d'un mandat de gestion en CA d'oct. Projet de rapprochement associatif - Début recherche acquisition maison à Carpentras pour le Sapsad - Début mandat de gestion / Présentation Sauvegarde 13 / Départ DG : 02/11/20
Ressources humaines	- Mise en place du CSE : 1ère séance CSE le 16/01/20 - Recrutement nouvelle assistante RH et accueil en février 2020 (FM) - Recrutement nouveau directeur SPST et accueil le 02/03/20 (JC) - Modification direction PSF - Préparation de la charte informatique, droit à la déconnexion, télétravail - Présentation de l'index égalité homme/femme - Vacance poste direction PSJ - Recrutement RRH et accueil le 02/09/20 (AZ) - Formation spécifique des cadres chefs de service - Nouveaux accords d'entreprise dans le cadre des NAO : télétravail, congés pdt Covid, prime Covid et pouvoir d'achat
Administration et finances	- Comptes administratifs 2019, affectation des résultats 2019 - Budgets prévisionnels 2021 - Investissements 2021 - PPI Sapsad en vue de l'acquisition d'une maison suite à l'extension de places de ce service - Calcul d'attribution d'une prime Covid et prime pouvoir d'achat

II-2.2. LES INSTANCES DE DIRECTION ET IRP

En 2020, les instances de travail associatives ont été réduites du fait de la situation due à la crise sanitaire Covid-19 ; confinement de 55 j, restriction de nombres de personnes dans une même pièce, couvre-feu…

CODIR

Instance convoquée mensuellement.
Un ordre du jour est systématiquement transmis aux participants, de même qu'un relevé de décisions à l'issue de la rencontre.

Certaines réunions se sont tenues en visio du fait de la situation sanitaire. 3 ont pu se faire en présentiel.

septembre 2019 passage CODIR journée

CSE

La réunion est prévue tous les 2 mois, sur la journée ; cette séquentialité devra être revue en cours d'année.

Première réunion de CSE le 16/02/20. Certaines réunions ont dû se tenir en visio du fait de la situation sanitaire, confinement et restrictions de présences.

II-2.3. L'ACTIVITÉ ASSOCIATIVE EN CHIFFRES

	MINEURS ACCOMPAGNES EN 2020			MAJEURS ACCOMPAGNES EN 2020			FAMILLES
ETS & SCES	GARÇONS	FILLES	**TOTAL**	GARÇONS	FILLES	**TOTAL**	**TOTAL**
SIE	93	64	**157**				
AEMO	599	506	**1 105**				
AGBF	234	248	**482**				**160**
MJPM						**321**	
MECS le Moulin du Vaisseau	16	13	**29**				
MECS la Verdière	25	22	**47**				
Foyer les Sources	3		**3**	12	11	**23**	
Placement Familial Spécialisé	35	36	**71**	2	5	**7**	
SAPSAD	35	24	**59**				
VPT	56	64	**120**				
Prévention Spécialisée Territorialisée	329	326	**655**				
TOTAL			**2 728**			**351**	

II.3. RESSOURCES HUMAINES

II-3.1. LES EFFECTIFS

ENTRÉES ET SORTIES | CDI & CDD

CDI					CDD		
SORTIS	ENTRES	AVENANT AUX CDI	AU 31/12		CONTRATS	ETP	SALARIÉS
			ETP	SALARIÉS			
29	39 (AF 15 % éducatif 66 %)	97	244,61	252	470	29,75	35
par rapport à 2019							
	↗	↗	↗		↗	↗	
TOTAL EFFECTIFS : 274,36 ETP (287 PERSONNES)							

ETP PAR SERVICE

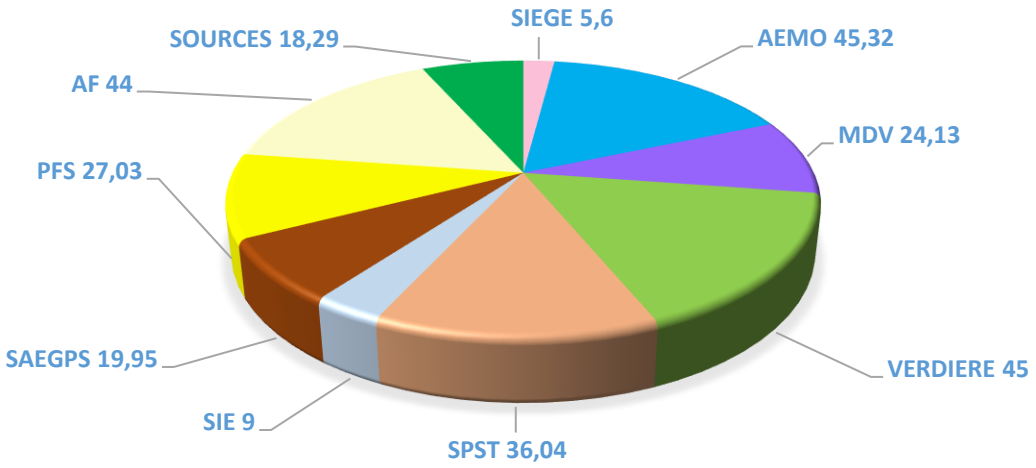

85 % des salariés sont à temps **plein, 15 %** à temps **partiel**.

CATÉGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE

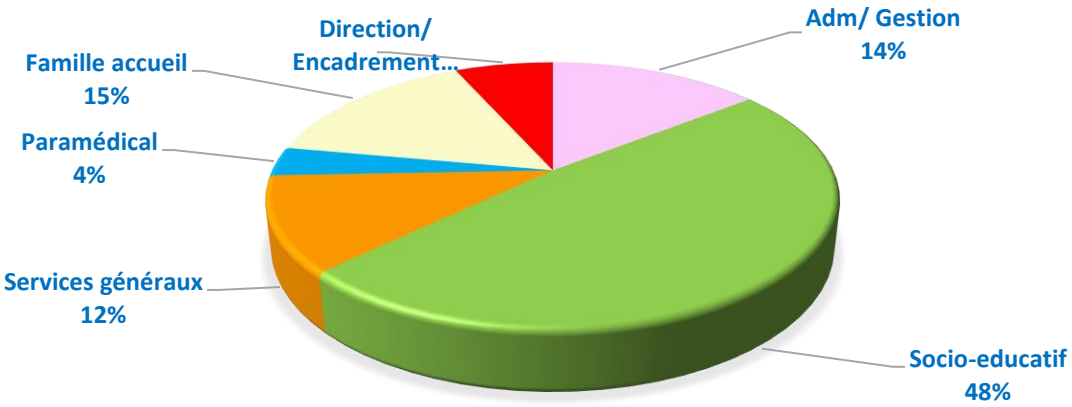

II-3.2. PARITÉ HOMME/FEMME

L'ADVSEA compte 78 % de femmes pour 22 % d'hommes, proportion équivalente à l'année dernière.

RÉPARTITION PAR SEXE ET PAR STRUCTURE :

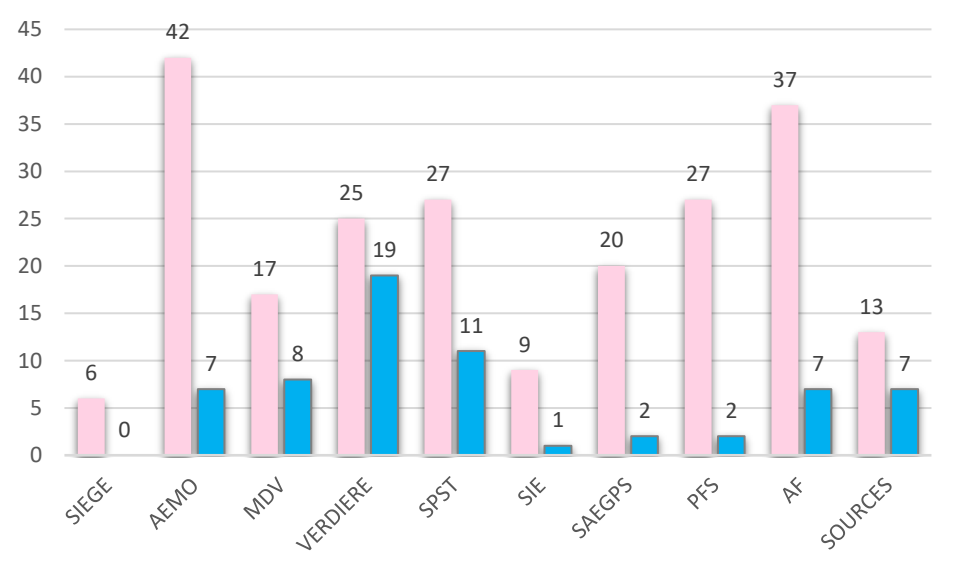

II-3.3. MOYENNE D'ÂGE ET ANCIENNETÉ

ÂGE DES SALARIÉS

Moyenne d'âge : 49,9 ans

femmes : **47,07** ans | **hommes** : **52,84** ans

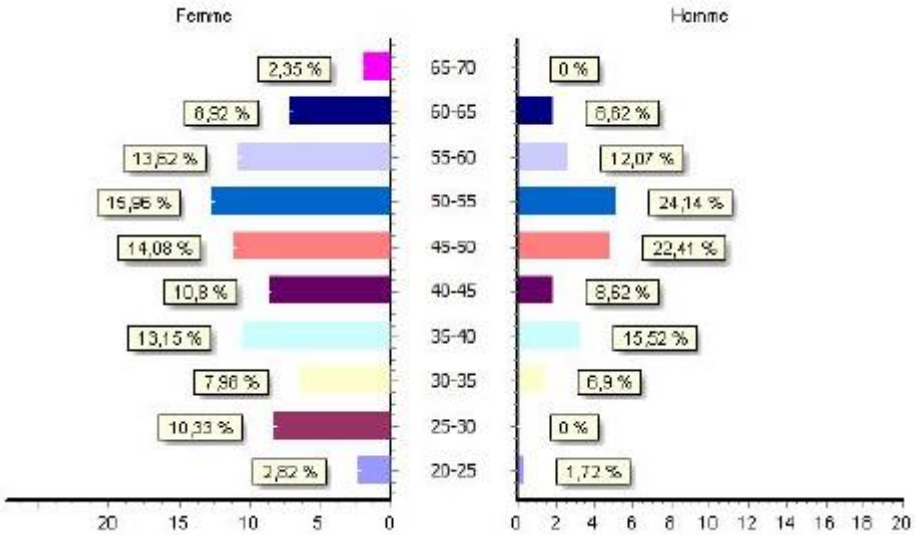

ANCIENNETÉ MOYENNE DANS L'ASSOCIATION

Ancienneté moyenne : **9 ans et 8 mois** en légère **augmentation** par rapport à l'an dernier.

II-3.4. LA FORMATION

- **70 788,16 €** consacrés à la formation le montant est nettement moins élevé que les années précédentes, dû à la COVID-19..
- **3 346 heures,** soit **47** actions :
  - **31 actions collectives** concernent **89 personnes**
  - **15 actions individuelles**

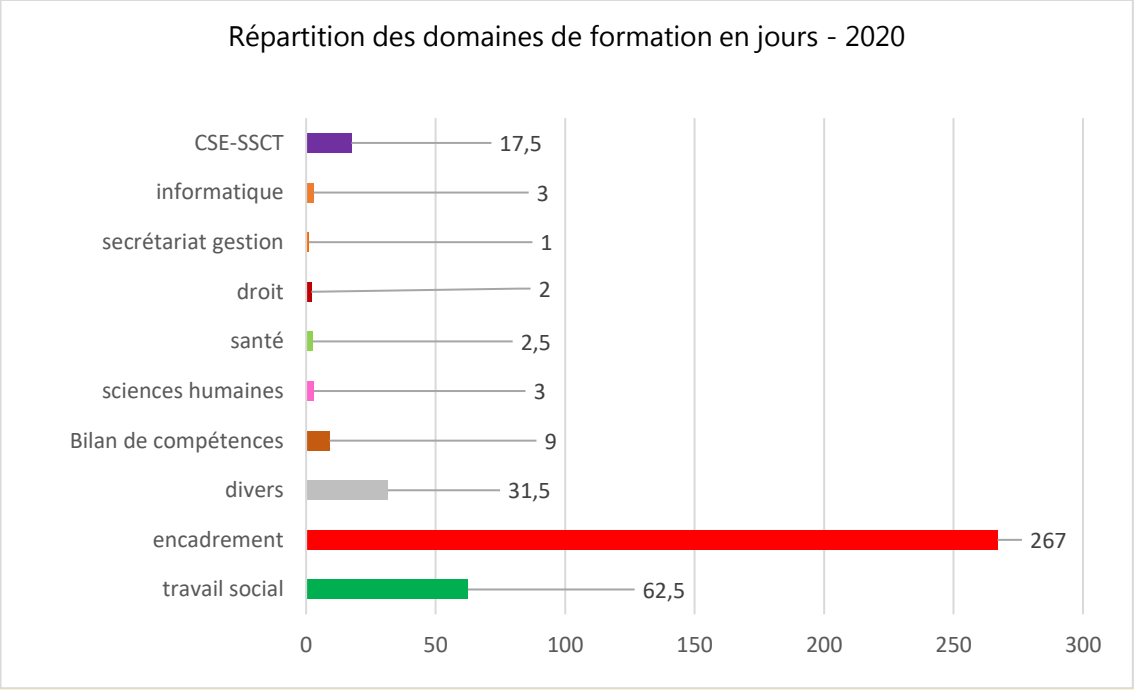

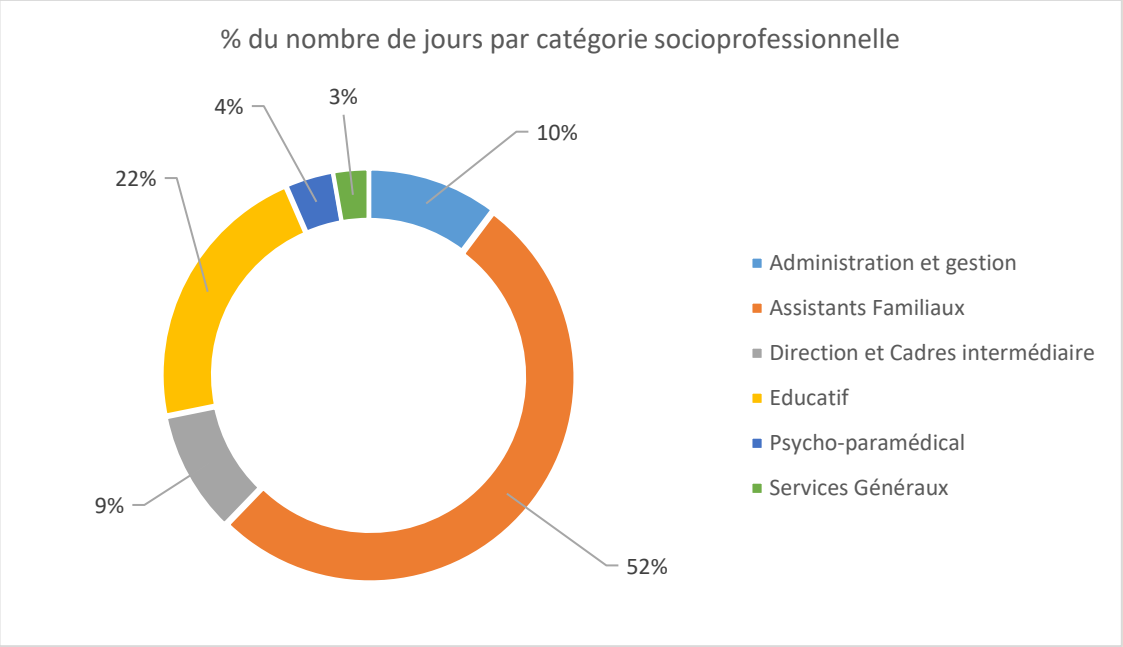

II.4. PERSPECTIVES 2021

L'année 2021 se fixera pour objectif de développer au sein de l'Association ses valeurs et son identité qui fait d'elle depuis 1936 une référence dans l'environnement départemental et social :

Accompagnement éducatif
Maintien de la qualité de l'accompagnement éducatif auprès des mineurs et des familles, tant au niveau des conditions d'accueil et des équipements qu'au niveau de l'encadrement, à partir du travail mené dans le cadre des évaluations internes, externes et de la réalisation des projets de service et d'établissement.

Développement de la fonction stratégique et de soutien du Siège à travers :

- Le pilotage des structures dans ses différentes composantes
- La mise en œuvre de la phase 2 du projet Verdière (MECS)
- La poursuite de la digitalisation de l'Association avec en priorité la formation des professionnels à ses nouveaux outils numériques.
- Un soutien au Service de Prévention Spécialisée territorialisée qui a vu la convention qui nous lie au Département prolongée jusqu'en Juin 2022
- Un apaisement du dialogue social afin que nous puissions ensemble être dans une démarche constructive dans l'intérêt de tous

Mise en œuvre en conformité de la politique RH

- Face à la densification des obligations en droit social, afin d'accélérer et de sécuriser le traitement du champ RH, des gains de productivité et de qualité seront recherchés par la mise en place de process de traitement numérique et l'appui d'expertises externes.
- Un travail de fond va s'opérer au niveau de la conformité légale concernant la relation contractuelle de travail, en lien avec la question du temps de travail, afin d'intégrer toutes les obligations réglementaires ainsi que de s'adapter aux différentes particularités selon le type de structure et d'emploi.
- Une restructuration qui permette le recrutement des postes de direction vacants et tout particulièrement celui de Directeur général.
- un renforcement des postes de cadres de proximité afin de soutenir et étayer techniquement les équipes pluridisciplinaires.

Intégration et développement des outils numériques
Continuer à optimiser et sécuriser le travail des professionnels, mais également afin d'accompagner le public en risque de rupture avec les processus de dématérialisation.

III- ACTIVITÉ DES STRUCTURES

L'activité des structures est présentée sous forme de fiches recensant tout d'abord :

- l'identification du service ou établissement,
- sa structure architecturale,
- sa mission,
- les types de prises en charge,
- son objectif,
- son organigramme

Dans un deuxième temps l'activité N-1, à savoir :

- les chiffres clés de l'année,
- les faits notables,
- les réalisations.

Les perspectives.

Les « tranches de vies » ou activités en images dans les établissements

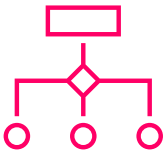

Cette année l'organigramme de la structure vient intégrer la fiche afin d'avoir une lecture juridique, éducative et RH de chaque service et établissement.

Nous présentons ci-après les structures par pôle :

- Pôle Socio-Judiciaire (SIE, AEMO, AGBF, MJPM),
- Pôle Soutien Familial (Placement familial spécialisé, Sapsad et VPT),
- Pôle Hébergement Collectif (MECS le Moulin du Vaisseau, MECS la Verdière, Foyer les Sources),
- Pôle Socio-Éducatif (Service de Prévention Spécialisée Territorialisée).

III.1. SIE

Identification du service

AUTORISATION/ HABILITATION | Justice

NOMBRE DE POSTES ETP | 5,15 → 6,37

MESURES | 86 MJIE – 125 mineurs (+30)

PUBLIC | 0-18 ans

Structure architecturale

Le service occupe les locaux au 1er étage d'un immeuble d'Avignon extra-muros très accessible par les usagers grâce aux diverses lignes de bus

Organigramme

PÔLE SOCIO JUDICIAIRE | SIE
Direction → PSJ

- Secrétaire 0,63
- Chef de service 0,50
- Psychologue 1 → 1,20
- Éducatif spécialisé 1,97
- Assistante sociale 1

Mission et types de prises en charge

La mesure judiciaire d'Investigation Éducative est une mesure judiciaire ordonnée principalement durant la phase d'information (procédure d'assistance éducative) ou durant la phase d'instruction (cadre pénal).
Au civil comme au pénal, la mise en œuvre et le déroulement de la mesure doivent être guidés par le principe de l'intérêt supérieur de l'enfant et le respect du cadre posé par la décision judiciaire. La démarche d'investigation est une possibilité à disposition du magistrat en matière civile. Cependant au pénal, elle a un caractère obligatoire. Elle s'exerce dans un cadre contraint par la décision judiciaire non susceptible d'appel.
Comme précisé dans la note du 23 mars 2015 de la PJJ, la mesure d'investigation « constitue par essence une démarche dynamique de recueil d'éléments de compréhension éclairant la situation, d'observation, d'analyse partagée puis d'élaboration de propositions de compréhension et d'accompagnement, et enfin de vérification des conditions prévues par la loi pour l'intervention judiciaire ».
Elle est ordonnée pour une durée de six mois, mais le Magistrat peut décider d'un délai plus court si nécessaire.
La mesure d'investigation éducative est une mesure interdisciplinaire afin de garantir, par le croisement des points de vue, une analyse dynamique de la situation.
Le temps de l'investigation est un temps d'élaboration avec les familles sur leurs difficultés, et aussi leurs potentialités.

Objectif du service :

- Évaluer la situation d'un mineur et à apprécier notamment les conditions d'exercice de l'autorité parentale et ses effets vis-à-vis de l'enfant : recueillir des informations sur la personnalité et les conditions de vie de l'enfant, l'existence éventuelle d'un danger ou d'un risque de danger.
- Recueillir les éléments du parcours du mineur et les éventuelles réponses sociales, administratives et judiciaires apportées dans le passé ou en cours.
- Travailler l'élaboration avec les familles afin de vérifier la notion de danger et la capacité des parents à porter attention aux difficultés de leur enfant.
- Évaluer les compétences parentales et leur potentialité à agir.
- Proposer, co-construire des réponses éducatives et de protection, si cela apparaît nécessaire.
- Développer le partenariat auprès des Magistrats, et l'ensemble des secteurs professionnels pertinents pour la situation familiale.

ADVSEA

SIE

Chiffres clés

MESURES EXERCÉES	94
MESURES ORDONNÉES	94
SUIVIS ANNUELS	482
TAUX D'ACTIVITÉ RÉEL	10 %
MESURES RÉALISÉES	94

Faits notables

Une augmentation de 30 mesures en juillet 2021 a été proposée par les services PJJ. Nous avons vu notre capacité augmenter rapidement passant de 125 à 155 mineurs. Il a fallu être réactifs pour mener à bien ces nouvelles MJIE.

La régulation de l'activité en lien avec les services de la PJJ a été une priorité pour cette fin d'année 2020 afin de mettre en place un process en 2021.

RÉPARTITION PAR AGE	38 % d'enfants de moins de 6 ans 28 % d'enfants âgés de 6 à 9 ans 15 % d'enfants âgés de 10 à 12 ans 13 % d'enfants âgés de 13 à 15 ans 6 % d'enfants âgés de 16 à 17 ans
RÉPARTITION PAR SEXE	41 % de filles, 59 % de garçons
RÉPARTITION ENFANTS/ ADOLESCENTS	83 % de 0 à 12 ans 17 % de 13 à 17 ans
SITUATION DES MINEURS	56 % des mineurs vivent au sein d'une famille monoparentale 5 % des mineurs vivent au sein d'une famille TDC, d'accueil, établissement 22 % des mineurs vivent au sein d'une famille avec les deux parents 15 % des mineurs vivent au sein d'une famille recomposée
RÉPARTITION MESURES	60 % AEMO, 35% autre (déménagement, main levée, dessaisissement, maintien placement, visites médiatisées…), 5 % Placement (SAPSAD compris)

Il est à constater les éléments suivants :

Le service a accompagné davantage de garçons que de filles : 18% de plus.

Il s'agit de familles monoparentales à +de 56%.

Le service accompagne en priorité les jeunes de moins de 12 ans qui sont plus de 83%, en lien avec la demande de la PJJ de prendre les mesures pour les enfants de 0 à 10 ans.

La mesure la plus préconisée reste l'AEMO à plus de 60 %.

Réalisations

- Le service a vu sa capacité augmenter en juillet 2020 à la demande de la PJJ pour venir en soutien aux services de la PJJ : 30 jeunes supplémentaires ont été pris en charge de juillet 2020 à fin décembre 2020. Cette montée en charge n'ayant pas pu être anticipée, a demandé aux professionnels une réorganisation du service. Nous avons accueilli deux éducateurs supplémentaires et une psychologue à 0,2 ETP en soutien à la psychologue du service.
- La mise en place d'une régulation de l'activité sur la fin d'année 2020 afin de permettre une optimisation de la prise en charge des familles et un confort de travail pour les salariés avec une régularité mensuelle.
- Développement des outils numériques : accessibilité des mails et agendas électroniques, logiciel TEAMS ; la crise sanitaire a permis de développer le télétravail pour la rédaction des rapports qui demandent de la rigueur.

Enjeux et perspectives

- ⇨ Continuer à développer le service selon les besoins du territoire, en lien avec les magistrats, nous sommes en attente d'un appel à projet de la direction territoriale de la PJJ.
- ⇨ Développer le partenariat, le travail en réseau en interne et en externe pour optimiser notre accompagnement et apporter davantage d'autonomie aux familles : savoir trouver un soutien dans le droit commun.
- ⇨ Évaluation externe et projet de service à mettre en œuvre en 2021.
- ⇨ Continuer le développement numérique : réflexion autour du télétravail, téléphone portable connecté…

III.2. AEMO

Identification du service

AUTORISATION/ HABILITATION | Conseil départemental et PJJ	**NOMBRE DE POSTES ETP** | 41,55
CAPACITE | 756 MESURES	**PUBLIC** | 0-18 ANS

L'ADVSEA, lors de son Assemblée Générale du 04 décembre 1964 acte la création d'un service d'AEMO situé 25 bd Brossolette à Avignon. Ce service ouvrira le 23 décembre 1965 avec une habilitation préfectorale provisoire pour 235 places. Il a pour objectif : « Faire bénéficier à un mineur de l'AEMO, permet de prendre en charge une partie ou l'ensemble d'une famille dont l'insuffisance et les carences sont de nature à provoquer l'inadaptation des enfants ainsi que d'engager une thérapeutique sur des troubles déjà existants ».
En 1968 l'habilitation est définitive et le service emménage au 25 avenue de la Trillade à Avignon. De 1969 et jusqu'en 1975 afin de couvrir au mieux l'ensemble du département des antennes se sont déployées sur le nord et le sud du département. Aujourd'hui la cartographie est la suivante : l'antenne d'Avignon est à l'Orme ainsi que la direction du pôle et 3 autres antennes sont implantées sur les lieux suivants : Orange, Carpentras et Cavaillon (Ce lieu du fait de son éloignement géographique dispose de relais, bureaux ou appartements sur l'Isle-sur-la-Sorgue, Apt et Pertuis).

Structure architecturale

Le service d'AEMO se situe dans un bâtiment, l'Orme, à Montfavet, sur le site de la Verdière.

Il intervient sur l'ensemble du département du Vaucluse et les équipes du service sont implantées sur trois grands secteurs.

Organigramme (en ETP)

PÔLE SOCIO JUDICIAIRE | AEMO
Direction 1

- Secrétaire de Direction 1
- Comptable 1
- Facturation 1
- Services généraux : 0,50

Grand Avignon	Sud Vaucluse	Carpentras	Orange
Chef de service 0,50 Psychologue 0,70 Secrétaire 1 Éducatif 6	Chef de service 1 Psychologue 0,70 Secrétaire 1,50 Éducatif 7	Chef de service 1 Psychologue 0,60 Secrétaire 1 Éducatif 7,50	Chef de service 0,50 Psychologue 0,80 Secrétaire 0,50 Éducatif 6,50

AEMO

Mission et types de prises en charge

L'AEMO est une mesure de Protection de l'Enfance, définie par le code de l'action sociale et des familles.
Elle est prononcée par le juge des enfants lorsque les détenteurs de l'autorité parentale ne sont plus en mesure de protéger et d'éduquer leur enfant dont la santé, la moralité, la sécurité, les conditions de son éducation ou son développement sont gravement compromis.

L'AEMO intervient quand il n'y a pas eu d'accord possible ou quand la mobilisation parentale n'est pas ou plus suffisante dans l'intérêt de l'enfant.

Cela signifie que les domaines d'intervention vont être fixés par un tiers, le juge, même si la première action du professionnel sera d'amener la famille à dépasser la contrainte pour entrer dans le travail d'accompagnement.

Le service AEMO exerce une mission de service public qui lui est confiée et qu'il s'engage à accomplir.

Le service met en œuvre la mesure d'assistance éducative selon les décisions du juge des enfants auquel il rend compte de l'évolution de la situation du mineur.

La mesure travaille avec les parents sur la prise de conscience des besoins de l'enfant mais aussi sur les comportements parentaux et leur adéquation aux besoins.

Il s'agit de construire avec la famille un accompagnement qui répond à sa situation, à ses difficultés et ressources, et qui correspond aux besoins de l'enfant.
La prise en charge se fait par une équipe pluridisciplinaire permettant une dimension plurielle, également avec les partenaires.

Objectif du service

La mesure AEMO s'inscrit dans trois dimensions de la parentalité :
- Soutien des modalités de l'exercice de l'autorité parentale : la sphère de l'autorité parentale : les droits et devoirs des parents.
- Contrôle et soutien aux pratiques parentales : ce qui est fait par les parents en réponse aux besoins de l'enfant.
- Aide à l'élaboration de son expérience : ce qui est ressenti, vécu, et lié à l'histoire de chaque parent.

L'exercice de la mesure est assuré par un référent éducatif (éducateur spécialisé ou assistant de service social) désigné par le service. Le référent fait partie d'une équipe pluridisciplinaire permettant de croiser les regards.

Ce référent éducatif est l'interlocuteur privilégié de l'ensemble des personnes concernées par la mesure : mineur(s), parent(s), gardien(s), magistrat(s), partenaires.

Le référent éducatif centralise les informations et observations qui concourent à la compréhension et à l'évolution du mineur.

Le référent éducatif recherche la coopération de la famille et du mineur dans la mise en place du projet éducatif individualisé, sans que cela soit un préalable à l'intervention.

Sous le contrôle du chef de service par délégation, le référent éducatif met en œuvre le projet défini avec la famille en concertation avec l'équipe éducative de son secteur d'intervention avec pour principaux objectifs d'apporter aide et conseil à la famille et de suivre le développement du mineur.
L'objectif principal est de redonner la place aux parents dans l'éducation de leur enfant, répondre aux besoins et intérêts de l'enfant.

ADVSEA

Chiffres clés

AEMO

MESURES EXERCÉES	1 105
MESURES ORDONNÉES	390
SUIVIS ANNUELS	1 105
TAUX D'ACTIVITÉ RÉEL	97 %
MESURES RÉALISÉES	1 105

RÉPARTITION PAR AGE	25 % d'enfants de moins de 6 ans 25 % d'enfants âgés de 6 à 9 ans 21 % d'enfants âgés de 10 à 12 ans 18 % d'enfants âgés de 13 à 15 ans 11 % d'enfants âgés de 16 à 17 ans
RÉPARTITION PAR SEXE	44 % de filles, 56 % de garçons
RÉPARTITION PAR FRATRIE	69 % de fratrie avec 1 mineur 24 % de fratrie avec 2 mineurs 5 % de fratrie avec 3 mineurs ou plus
SITUATION DES MINEURS	48 % vivent avec leur mère seule 13 % vivent en familles recomposées 18 % dont les deux parents vivent ensemble

Réalisations

La crise sanitaire : elle a impacté le service sur plusieurs mois. Nous avons eu une baisse significative de notre activité en lien avec le premier « confinement » qui a duré deux mois puis une reprise progressive sur la période estivale. L'accompagnement des jeunes a été difficile à mettre en œuvre avec les familles : le distanciel n'étant absolument pas adapté à une mise au travail des familles au niveau éducatif et parentalité.

- Baisse des mesures dans le secteur de Carpentras : une baisse du nombre de mesures de septembre à décembre 2020 qui n'est pas liée au départ d'une des deux juges. L'antenne de Carpentras a absorbé toute sa liste d'attente et a pu venir en renfort sur d'autres secteurs géographiques comme Orange ou Avignon.
- Changement des équipes de directions de proximité : deux départs et deux mutations internes pour donner suite à des réorganisations internes. Les trois chefs de services sont nouveaux : 2 ont eu une mutation interne (dont une promotion) et un recrutement externe. Ce changement a forcément eu des impacts sur l'accompagnement des professionnels et donc sur l'activité du service également.
- L'évaluation interne et le projet de service : fin 2019, l'évaluation interne a démarré et a été finalisée en fin d'année 2020. Le projet de service a été travaillé en parallèle à l'évaluation interne afin d'optimiser les groupes de travail. Le projet de service doit être finalisé sur le premier semestre 2021. Ceux sont des temps collectifs importants permettant une synergie dans le service et sur les différentes antennes.
- Outil d'évaluation commun : ESOPPE ; des groupes de travail ont eu lieu mais le nouveau référentiel de l'HAS vient redéfinir le cadre.
- Procédure inter-institutionnelle : comité de pilotage : Conseil départemental/ PJJ/ ADVSEA/ APPASE. Cette procédure a continué à être travaillée sur l'année 2020 pour une mise en œuvre en 2021.

Enjeux et perspectives

L'année 2021 doit être consacrée à la finalisation du projet de service permettant un outil commun à l'ensemble des professionnels du service au-delà de l'obligation réglementaire.
Le plan d'action de l'évaluation interne doit être en lien avec les fiches actions du projet de service.

- Mettre en œuvre la procédure inter-institutionnelles.
- Travailler sur l'augmentation de l'activité au sein des antennes, afin d'atteindre nos objectifs annuels.
- Développer les actions collectives et le pouvoir d'agir auprès des jeunes et des familles.
- Réfléchir à la mise en place d'une mesure AEMO renforcée ou mesure unique en tenant compte du parcours des jeunes au sein du dispositif de la Protection de l'Enfance.

III.3. AGBF

Identification du service

AUTORISATION/ HABILITATION | DDCS

NOMBRE DE POSTES ETP | 9,80

CAPACITE | 220 MESURES

PUBLIC | Familles

Structure architecturale

Le service d'AGBF se situe dans un bâtiment, l'Orme, à Montfavet, sur le site de la Verdière.

Il intervient sur l'ensemble du département du Vaucluse.

Organigramme

PÔLE SOCIO JUDICIAIRE | AGBF
Direction 0,50

- Secrétaire de Direction 0,50
- Chef de service 0,50
- Psychologue 0,20
- Assistantes aux délégués 2,50
- Délégués AGBF 5,60

Missions et types de prises en charge

La Mission d'aide à la gestion du budget familial s'inscrit dans le champ de la Protection de l'Enfance, depuis la loi n°293-2007 du 05 mars 2007, Article 375-9-1 du Code Civil au titre de l'assistance éducative, qui prévoit que « lorsque les prestations familiales ne sont pas employées pour les besoins lié au logement, à l'entretien, à la santé et à l'éducation des enfants et que l'accompagnement en économie sociale et familiale prévu à l'art. L.223-3 du CASF n'apparait pas suffisant, le juge pour enfants peut ordonner qu'elles soient (…) versées à une personne physique ou morale qualifiée, dite déléguée aux prestations familiales ».
Ainsi, « Ce délégué exerce auprès des familles une action éducative visant à rétablir les conditions d'une gestion autonome des prestations ». Il prend toutes les décisions en s'efforçant de recueillir l'adhésion des bénéficiaires des prestations familiales pour répondre aux besoins liés à l'entretien, à la santé, et à l'éducation des enfants.
La particularité de l'AGBF tient au fait que l'intérêt supérieur de l'enfant est garanti par un travail mené avec la famille et qui s'attachera à la préservation de l'environnement matériel et financier de tous.
La mise en œuvre de la mission implique le reversement des prestations familiales et leur gestion au service en charge du suivi.

Objectif de l'établissement :

- Protéger l'intérêt supérieur de l'enfant,
- Travailler l'action éducative à partir du domicile,
- Proposer une approche globale et un accompagnement personnalisé de la famille et de ses difficultés,
- Apporter une aide technique dans la gestion budgétaire et financière,
- Développer les compétences parentales.

Chiffres clés

MESURES EXERCÉES	220
MESURES AU 31/12/2020	160
NOMBRE DE MINEURS	482
MESURES NOUVELLES	49

RÉPARTITION PAR AGE	29 % des mineurs ont entre 0 et 6 ans 52 % des mineurs ont entre 7 et 14 ans 19 % des mineurs ont entre 15 à 18 ans
RÉPARTITION PAR STRUCTURE FAMILIALE	69 % de familles monoparentales 31 % de familles biparentales
RÉPARTITION PAR FAMILLE	18 % fratrie composée de 1 mineur 27 % fratrie composée de 2 mineurs 33 % fratrie composée de 3 mineurs ou plus 22 % fratrie composée de majeurs 18 à 20 ans
ORIENTATION	58 % inconnu – 12 % par l'ASE – 18 % par EDES/ AS 5 % par l'AEMO – 3 % par le SIE – 1 % par le SAPSAD – 3 % Autres
SITUATION DES FAMILLES	22 % des familles disposent d'un salaire, les autres vivants avec des revenus sociaux (type RSA/ AAH) et des prestations familiales. 42 % des familles résident dans un logement privé, 51 % dans un logement social, 5 % étant hébergé, en établissement ou chez la famille ou ami.
SITUATIONS DES ENFANTS	87 familles au moins un enfant placé. 97 % des enfants sont scolarisés.

Réalisations

La fin d'année 2020, a été une période difficile pour le service avec la découverte d'un détournement des prestations au profit d'une salariée. 15 familles sont concernées et vont recevoir un dédommagement.
Nous avons renforcé notre contrôle financier afin d'éviter que ces faits se renouvellent
Le nombre de mesures à l'année continue sa légère augmentation mais nous finissons l'année avec un nombre de mesures moindre : 160 en 2020.
La crise sanitaire n'a pas eu d'effet sur le nombre de mesures mais sur l'accompagnement des familles qui n'a pas pu être de proximité avec peu de visites au domicile. Nous sommes restés joignables pendant la totalité du confinement par une permanence téléphonique tous les matins, nous avons également reçu des familles lors de besoins spécifiques notamment pour des remises d'espèces.
Nous avons rejoint le groupe de travail régional en fin d'année 2019, avec qui nous avons continué à travailler pour la réalisation d'un colloque qui devait se tenir en octobre 2020 et que nous avons décalé en mai 2021.
Le développement des outils numériques reste une priorité notamment en cette période de crise sanitaire avec la mise en place du télétravail.
Nous avons débuté l'évaluation interne en décembre 2020 qui se finalisera en 2021.

Enjeux et perspectives

- ⇨ Maintenir et développer l'activité.
- ⇨ Continuer à communiquer sur la mesure AGBF, afin de permettre une meilleure visibilité de la mission accomplie par les délégués aux prestations familiales.
- ⇨ Développer le partenariat en interne et en externe, afin d'apporter des réponses adaptées aux différents besoins des familles.
- ⇨ Maintenir le développement des outils numériques : mise en place de tablette, réflexion autour du télétravail…
- ⇨ Développer une coordination technique auprès de l'équipe des délégués.
- ⇨ Améliorer l'utilisation de notre logiciel Proxima avec de nouvelles fonctionnalités.
- ⇨ Finaliser l'évaluation interne → Travailler le projet de service.

III.4. MJPM

Identification du service

AUTORISATION/ HABILITATION | DDCS	**NOMBRE DE POSTES ETP** 11,50
MESURES | 322	**PUBLIC** | Majeurs

Structure architecturale

Le service occupe les locaux au 1er étage d'un immeuble d'Avignon extra-muros très accessible par les usagers grâce aux diverses lignes de bus

Organigramme

PÔLE SOCIO JUDICIAIRE | MJPM
Direction 0,50

- Secrétaire de Direction 0,50
- Assistantes aux mandataires 4,50
- Chef de service 0,50
- Mandataires 5,50

Missions et types de prises en charge

Le service exerce quatre des mesures de protection visées par la loi : « *il exerce à titre habituel les mesures de protection des majeurs que le juge des tutelles leur confie au titre du mandat spécial auquel il peut être recouru dans le cadre de la sauvegarde de justice ou au titre de la curatelle (simple/renforcée), de la tutelle ou de la mesure d'accompagnement judiciaire* ».
Le service accompagne les Majeurs Protégés à partir de leur domicile ou accueilli au sein d'un établissement.
L'article 415 du Code civil pose le principe selon lequel « ***la protection du majeur doit viser tant la personne que ses biens. Elle est instaurée et assurée dans le respect de ses libertés individuelles, droits fondamentaux et de sa dignité. Elle a pour finalité son intérêt et favorise, dans la mesure du possible, son autonomie*** **».**

Les mandataires judiciaires interviennent dans le respect strict du cadre juridique qui guide leur mission.

Objectif de l'établissement :

- Protéger toute personne vulnérable et garantir ses droits fondamentaux,
- Proposer un accompagnement personnalisé selon le type de mesure et les besoins repérés,
- Contribuer à réduire l'isolement de certaines personnes,
- Soutenir un jeune adulte vulnérable à s'installer en l'accompagnant dans son processus d'autonomisation, tout en assurant sa sécurité,
- Développer le partenariat afin de favoriser les échanges, la prise en compte globale de la situation, et en particulier, l'accès aux soins,
- Communiquer sur le dispositif de protection juridique des majeurs pour anticiper certaines situations.

Chiffres clés

MESURES EXERCÉES	322
SAUVEGARDES DE JUSTICE	25
NOMBRE DE SUIVIS	382

RÉPARTITION PAR AGE	17 de 18 à 24 ans 52 de 25 à 39 ans 125 de 40 à 59 ans 64 de 60 à 74 ans et 63 de 74 à +
RÉPARTITION PAR SEXE	154 femmes / 168 hommes
RÉPARTITION PAR MESURE DE PROTECTION	61 % en curatelle renforcée | 27 % en tutelle 8 % en sauvegarde de justice | 2 % en curatelle simple 0,5 % sous mesure d'accompagnement judiciaire 0,5 % mandat Ad Hoc majeur
SITUATIONS DES ENFANTS	209 personnes protégées vivent à domicile / 85 personnes protégées vivent en établissement.
MESURES NOUVELLES	21 % de l'activité globale du service contre 16 % de sorties. **79 nouvelles mesures**.

Faits notables

Le confinement a été complexe pour les personnes souffrant de troubles psychiques voir psychiatriques.
La crise sanitaire a ralenti notre activité pendant le premier confinement, mais en fin d'année 2020, nous avons reçu en peu de temps de nombreuses nouvelles mesures provoquant une charge de travail plus importante sur un temps restreint. Le télétravail qui est adapté partiellement à nos missions nous a obligé à travailler différemment.
Les majeurs ont pu se plaindre d'une diminution des visites à domicile. Il est complexe de maintenir les rencontres à domicile et être en cohérence avec les obligations sanitaires auprès des salariés.
Il est à noter que le service est resté ouvert pendant toute la période de confinement avec un accueil téléphonique tous les matins et un accueil physique selon les besoins, notamment le besoin de retrait d'espèces.

Réalisations

- Augmentation de l'activité : lien avec les différents tribunaux du département, développement de notre partenariat au sein du département.
- Maintien de l'accueil téléphonique et physique selon les besoins pendant le confinement de mars à juin 2020.
- Développement des outils numériques : accessibilité des mails et agendas électroniques à distance, logiciel Proxima, TEAMS…
- Développement du télétravail en lien avec la crise sanitaire.
- Plusieurs procédures ont été mise en place.
- Élaboration du projet de service, finalisation prévue sur le premier semestre 2021.

Enjeux et perspectives

- ⇨ Développer l'activité pour la pérenniser et la renforcer en développant la relation avec les juridictions et autres partenaires.
- ⇨ Finaliser le projet de service.
- ⇨ Revoir les trames du règlement, du projet personnalisé, du livret d'accueil.
- ⇨ Continuer à développer le partenariat afin d'améliorer la prise en charge globale de nos majeurs : apporter des solutions adaptées, notamment auprès des personnes avec des troubles psychiques.
- ⇨ Continuer le travail sur les procédures, notamment budgétaire.
- ⇨ Développer une coordination technique auprès de l'équipe des délégués-mandataires, permettre un soutien via des prestataires selon les moments clés du service : PRM, CRG...
- ⇨ Continuer le développement numérique : mise en place de tablette, réflexion autour du télétravail…
- ⇨ Améliorer l'utilisation de notre logiciel Proxima avec de nouvelles fonctionnalités.

III.5. PFS

Identification du service

AUTORISATION/ HABILITATION | Conseil départemental/ PJJ

NOMBRE D'ETP | 12,43 + 45 AF

CAPACITE | 65 places + 2 jeunes majeurs

PUBLIC | 0-21 ans

Structure architecturale

Le service de Placement familial se situe dans un bâtiment, l'Orme, à Montfavet, sur le site de la Verdière.

Il intervient sur l'ensemble du département du Vaucluse.

Organigramme

PÔLE SOUTIEN FAMILIAL | Placement familial spécialisé
Direction 0,80
Direction adjointe 0,70

- Secrétaire de Direction 0,80
- Comptable 0,90
- Gestion RH AF 1
- Secrétaires mineurs 2,20
- psychologue 0,60
- Équipe éducative 3,80
- Référente AF 1
- Assistants familiaux 45
- Services généraux 0,63

Mission et types de prises en charge

Les missions du Service d'accueil familial sont définies par le Code de l'Action Sociale et des Famille (CASF) et s'inscrivent dans le cadre de la Protection de l'Enfance, en lien avec les orientations départementales de Vaucluse définies dans le schéma de protection de l'enfance.

L'accueil familial est un service social doté d'une personnalité morale propre, habilité à recevoir des mineurs garçons et filles ; des jeunes majeurs en référence aux articles 375 et suivant du Code Civil relatifs à l'action éducative et en lien à l'ordonnance modifiée n°45 – 174 du 02/02/1945 relative à l'enfance délinquante.

Le Juge des Enfants nous confie directement les enfants. Ensuite, les enfants sont accueillis en famille d'accueil située dans le département de Vaucluse principalement et les départements limitrophes.
Pour fonctionner, le service est doté d'un plateau technique : gestion administrative/financière des situations, accompagnement psycho-éducatif des enfants confiés, soutien et étayage auprès des assistants familiaux, soutien et guidance parentale, ainsi que la mobilisation des ressources externes, relation partenariale (social, médicosocial, sanitaire, justice, éducation nationale…).

Objectif du service :

En fonction des droits de la famille et de l'enfant, il s'agit de :

- Évaluer, préparer et gérer la séparation parents-enfants, quelle que soit la cause qui fonde la mesure de placement
- Favoriser une évolution des liens familiaux
- Envisager le retour de l'enfant dans sa famille dès l'élaboration du projet d'admission en placement familial
- Permettre à l'enfant accueilli de rester l'enfant de ses parents, de sa famille, de telle sorte que la séparation ne soit pas cause de rupture
- Travailler à l'inscription de l'enfant dans son histoire familiale, afin qu'il puisse construire son identité.

PFS

Chiffres clés

NB THÉORIQUE DE JOURNÉES	24 522
TAUX D'OCCUPATION EN %	97
NB ARRÊTÉ DE JOURNÉES	23 786
NB RÉEL DE JOURNÉES	23 450
TAUX D'OCCUPATION RÉEL EN %	95,63

RÉPARTITION PAR AGE → MOYENNE 11 ANS	18 % d'enfants de 0 à 6 ans 31 % d'enfants de 6 à 12 ans 51 % d'enfants âgés de 12 à 21 ans
RÉPARTITION PAR SEXE	53 % de filles, 47 % de garçons
RECONNAISSANCE MDPH	26 % des enfants
ENFANTS SORTANTS	7 enfants sont retournés dans leur famille
ORIGINE GÉOGRAPHIQUE	78 % de mineurs sont originaires de Vaucluse
RÉPARTITION PAR TRIBUNAUX	69 % JE du Comtat 27 % JE du Grand Avignon 4 % autres

Réalisations

Tous les professionnels du PFS (équipe éducative, AF, équipe administrative) confinés pour diverses raisons, dont certaines médicales ou pour garde d'enfants, ont été constamment en lien avec leurs suivis et ont assuré leur mission avec une adaptation et un soutien aux enfants, aux parents et aux collègues.
Les assistants familiaux estiment que globalement le confinement a même été bénéfique aux enfants confiés. En effet le fait de rester confinés dans leur famille d'accueil a donné la possibilité aux jeunes de se poser et de se sentir en sécurité. Ce moment de pause a même conduit à une amélioration de certains troubles chez les enfants, notamment une amélioration du sommeil et du comportement.

Enjeux et perspectives

Un professionnel expérimenté intervient depuis novembre 2020 sur la mission de référent professionnel AF.
C'est une mission d'accompagnement et de soutien à l'exercice de la fonction des AF.
Il est l'interface, la personne tierce entre les éducateurs référents et les AF, avec les partenaires et ce dans l'optique de ne pas parasiter le travail éducatif auprès des enfants. Il permet une grande réactivité sur certaines situations.
Selon les besoins repérés, des réponses sont apportées tant au niveau individuel d'accompagnement sur les postures professionnelles, les difficultés familiales, relationnelles, qu'en terme de formation individuelle (60h, DEAF…) ou collective concernant l'évolution du public, le soutien à la parentalité, l'évolution de la fonction.

Tranche de vie

La médiation animale → 2 groupes de 6 enfants chacun ont bénéficié de 5 séances avec pour objectif :

- Groupe 1 : constitué d'enfants, pré ado, ados avec une problématique en lien avec le corps, le soin étant un axe de travail intéressant.
- Groupe 2 : constitué davantage d'enfants plus jeunes dont la construction pourrait être définie comme peu structurée ou ayant une difficulté à la verbalisation du vécu émotionnel.

La médiation animale consiste à créer une relation entre un intervenant, un animal et une personne en difficulté.

L'animal joue donc un rôle de médiateur qui va permettre au bénéficiaire d'entrer plus facilement en contact avec les autres, de rompre l'isolement et de reprendre confiance.

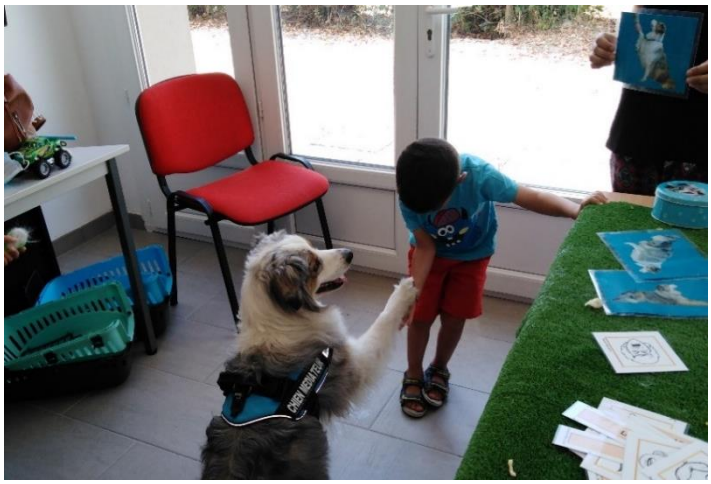

L'expérience est enrichissante et à envisager pour d'autres ou dans la continuité.

[…] Au fil des séances, lors des activités en duo avec Nahlou (chienne), elle (enfant de 15 ans) s'affirme dans les gestes, plus clairs, plus développés, dans le but de communiquer mieux avec Nahlou, être mieux comprise d'elle et faire équipe. Sa posture est également plus droite, moins verrouillée. Elle cherche de plus en plus le contact avec Nahlou. À la différence des contacts directs avec les lapins et cochons d'Inde, ce ne sont pas des gestes de «tâches» de brossage, mais de recherche spontanée d'un contact de tendresse, juste la caresser. La verbalisation, elle, est toujours difficile, mais elle s'ouvre émotionnellement par le geste. Une discussion sur la maltraitance animale a eu lieu durant la 4e séance (autour de l'histoire de vie difficile de la chienne Kali), elle ne s'est pas exprimée. […]

Extrait d'un compte rendu de situation

III.6. SAPSAD

Identification du service

AUTORISATION/ HABILITATION | Conseil départemental

NOMBRE D'ETP | 11,2 + 2,50 AF

CAPACITE | 47 accueils | 365 J

PUBLIC | 0-18 ans

Structure architecturale

Le service est situé dans un pavillon au 783 av Jean-Henri Fabre à Carpentras (sortie de Carpentras côté pôle santé) qui se compose de, un accueil, bureau de confidentialité, toilettes PMR, cuisine, salle de réunion, chaufferie en rez-de-chaussée et à l'étage 3 bureaux, salle de bain et toilettes, sur un terrain avec jardin clos, un grand parking et une place parking pour les personnes à mobilité réduite. Les locaux sont desservis par une ligne de bus.

Organigramme

PÔLE SOUTIEN FAMILIAL | Sapsad
Direction 0,20 | Direction adjointe 0,30

- Secrétaire de Direction 0,20
- Comptable 0,10
- Secrétaire 0,40
- Équipe éducative 8
- Chef de service 1
- Assistants familiaux 2,50
- Psychologue 1

Mission et types de prises en charge

Les missions du SAPSAD sont définies par le code de l'Action sociale et des familles (CASF) et s'inscrivent dans le cadre de la Protection de l'enfance, en lien avec les orientations départementales de Vaucluse définies dans le schéma de protection de l''Enfance.
Le SAPSAD est un service social doté d'une personnalité morale propre, prenant en charge des mineurs de moins de 21 ans relevant de l'article L 222-5 alinéas 1 et 3 du CASF. L'établissement est ouvert 365 jours par ans et dispose de 47 places.
Les locaux du SAPSAD sont nécessairement implantés dans une zone géographique assurant une proximité du pôle technique d'intervention et de la résidence des accueillants familiaux avec la zone géographique de résidence des familles. Il couvre les besoins recensés sur le territoire de Carpentras.
Il s'agit d'une modalité alternative au placement en structure où l'enfant est confié par décision du juge des enfants aux parents. Par projet contractualisé avec les parents ou par décision de justice, ou en cas d'urgence l'enfant peut être éloigné du domicile en étant confié à une famille d'accueil du service.

Objectif du service

L'intervention auprès de l'enfant :

Si les axes de travail peuvent changer d'un enfant à l'autre, certains champs d'intervention restent systématiques :
La protection : Il s'agit de veiller à la sécurité de l'enfant qu'elle soit physique ou morale, de vérifier ses conditions de vie, de santé, de lui apprendre à se protéger, à prendre soin de lui-même.
La question de la place de l'enfant dans sa famille (restreinte ou élargie) : l'histoire familiale, la recherche de clarification des places et fonction de chacun, l'évaluation de la capacité à se séparer.
L'évolution personnelle de l'enfant : c'est un soutien à une recherche d'épanouissement personnel, de développement physique, affectif, psychique. L'objectif est de développer sa capacité à se projeter dans l'avenir à la fois comme membre du groupe familial et comme personne autonome.
Investissement de la scolarité ou de l'insertion professionnelle : c'est un soutien à l'assiduité, à l'investissement, une possibilité de réflexion sur les questions d'orientation, de mise en place de soutien, etc.
La socialisation : c'est un soutien dans la réflexion sur le respect de soi, de l'autre, une prise en compte des règles et de la loi. Ce travail s'appuie sur la famille, l'école mais aussi sur les loisirs et les relations sociales (amicales, réseaux) au travers d'activités extérieures régulières ou exceptionnelles (colonies, voyages scolaires par ex).

L'intervention auprès de la famille.

L'accompagnement comme soutien à la fonction parentale : Selon les besoins, l'âge de l'enfant, le travailleur social peut accompagner les parents dans des domaines différents : scolarité (rencontres communes avec les enseignants, soutien scolaire), loisirs, santé, etc.
L'accompagnement comme soutien personnel : Le travailleur social peut favoriser une meilleure ouverture vers l'extérieur, vers la constitution de réseaux, l'organisation de loisirs mais aussi dans les domaines du soin, de dossiers administratifs, d'insertion professionnelle etc.

SAPSAD

Chiffres clés

NB THÉORIQUE DE JOURNÉES	11 829
TAUX D'OCCUPATION EN %	97,79 %
NB ARRÊTÉ DE JOURNÉES	11 829
NB RÉEL DE JOURNÉES	11 359
TAUX D'OCCUPATION RÉEL EN %	96,30

RÉPARTITION PAR AGE	28 % d'enfants de moins de 6 ans 33 % d'enfants âgés de 6 à 9 ans 22 % d'enfants âgés de 10 à 12 ans 14 % d'enfants âgés de 13 à 15 ans 3 % d'enfants âgés de 16 à 19 ans 14 % d'enfants âgés de 13 à 15 ans 3 % d'enfants âgés de 16 à 19 ans
RÉPARTITION PAR SEXE	39 % de filles, 61 % de garçons
RÉPARTITION PAR FRATRIE	64 % de fratrie composée de 1 mineur 28 % de fratrie composée de 2 mineurs 8 % de fratrie composée de 3 mineurs ou plus
SITUATION FAMILIALE	63 % des mineurs vivent dans une famille monoparentale 17 % des mineurs vivent dans la famille parentale 17 % dans la famille recomposée et 3% dans la famille élargie

Réalisations

Malgré la crise sanitaire, les professionnels ont poursuivi leur engagement auprès des enfants et de leurs parents et ont été amenés à réaliser certains placements, tant le confinement venait mettre à mal les équilibres familiaux déjà précaires eu égard à la mesure de protection de l'enfance.
Le fait de doubler l'activité du Sapsad dans une période aussi particulière a demandé un réel travail d'accompagnement des équipes (ancienne et nouvelle) afin que les changements de dynamiques soient bien vécus par tous.

Enjeux et perspectives

La perspective du déménagement dans des locaux plus grands va permettre de créer une véritable antenne de Carpentras où les 3 dispositifs (SAPSAD, VPT et visites médiatisées du PF) vont voir leurs échanges facilités par cette cohabitation et ainsi apporter une meilleure réponse aux enfants et à leurs familles, dans une temporalité et une réactivité facilitées.

III.7. VISITE EN PRÉSENCE D'UN TIERS

Identification

CONVENTION | Conseil départemental	**NOMBRE D'ETP** | 2,70
CAPACITE | nb d'heure conventionnel	**PUBLIC** | Familles

Mission et types de prises en charge

Les missions du Service VPT sont définies par le Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) et s'inscrivent dans le cadre de la Protection de l'Enfance, en lien avec les orientations départementales du Vaucluse définies dans le schéma de protection de l'enfance.
Les visites en présence d'un tiers ont été définies et encadrées par la loi du 05 mars 2007, et ces dispositions ont été intégrées dans le code civil article 375-7.
Elles sont organisées à l'attention des parents pour lesquels l'exercice du droit de visite est aménagé et dont l'enfant est confié à un établissement ou à un service par le Juge des Enfants.
Le Service VPT est rattaché au Pôle Soutien Familial géré par l'ADVSEA association loi 1901.

Les types de prise en charge
Public concerné : sur décision du cadre territorial en charge de l'ASE ce dispositif est ouvert à toutes les familles pour lesquelles un magistrat de l'enfance du Vaucluse aura ordonné une visite en présence d'un tiers dont l'exercice est confié à l'ASE du Vaucluse.
L'objectif annuel conventionnel avec le Comtat se situe à 922 heures (mensuel 77 heures) tandis que l'objectif annuel conventionnel avec le territoire du Grand Avignon se situe à 716 heures (mensuel 60 heures).
Territoire concerné :
Les droits de visites de visite en présence d'un tiers organisés par l'ADVSEA concernent les familles relevant du territoire de Carpentras et du Grand Avignon.

Axes de travail

Offrir aux parents et à leurs enfants un espace de rencontre et d'échange neutre et médiatisé par la présence d'un professionnel.
Le professionnel respectera le projet mis en place par l'ASE, à partir de l'ordonnance du Juge pour Enfant, de ce fait il est intégré pleinement comme acteur dans le dispositif de protection de l'enfance.

Les objectifs :

- Sécurisation de l'enfant sur le plan physique mais aussi psychique
- Mise en œuvre d'un travail éducatif sur le lien parent-enfant, visant à accompagner la parentalité et l'évolution de la relation
- Évaluation de la relation enfant-parent
- Médiatisation de la relation en cas de crise et/ou de procédure pénale
- Médiatisation de la relation dans le cadre d'une reprise de contact après une longue séparation

Les obligations :

- Le Service est tenu de transmettre après chaque séance une note synthétique ainsi qu'un rapport toutes les 4 séances à l'ASE sur le déroulement des visites médiatisées
- Le Service est tenu de remettre à chaque bénéficiaire un règlement de fonctionnement, un livret d'accueil, ainsi que la charte des droits des personnes accueillies

Organigramme

PÔLE SOUTIEN FAMILIAL | VPT
Direction PSF | Direction adjointe PSF

Équipe éducative 2,30	Secrétaire 0,40

III.8. MECS LE MOULIN DU VAISSEAU

Identification de l'établissement

AUTORISATION/ HABILITATION | Conseil départemental

NOMBRE D'ETP | 19,15

CAPACITE | 20 places | 290 J → 365 J

PUBLIC | 4-18 ans

Structure architecturale

L'établissement est installé dans une bâtisse, ancien moulin à l'origine, un peu à l'extérieur du village.

Missions et types de prises en charge

Nos missions sont définies par le Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF), et s'inscrivent dans le cadre de la Protection de l'Enfance, en lien avec les orientations départementales de Vaucluse définies dans le schéma Enfance – Famille 2015 – 2020.
« Le Moulin du Vaisseau » est ainsi doté d'une autorisation de fonctionnement par le Département de Vaucluse pour accueillir des mineurs qui ne peuvent rester provisoirement dans leur milieu de vie habituel. L'établissement intervient au titre de la loi n°2016-297 du 14 mars 2016 relative à la Protection de l'enfance. Cette séparation avec leur famille doit permettre de les protéger d'une situation de danger et/ou de maltraitance et d'engager un processus de retour le cas échéant.
L'établissement peut accueillir des enfants en lien avec une décision d'un magistrat (Juge des Enfants ou Procureur) ou du service de l'Aide Sociale à l'Enfance. L'internat est la modalité particulière de prise en charge. L'établissement est ouvert 290 jours dans l'année et dispose de 20 places en hébergement pour les 4 à 18 ans.
L'admission est conditionnée à une orientation au préalable par le service de l'Aide Sociale à l'Enfance et concerne principalement des enfants entre 4 et 12 ans. Les fratries composent une part importante des situations.

Objectif de l'établissement

Un accompagnement global est proposé, décliné au travers d'un quotidien de vie, l'établissement apporte un soutien éducatif et psychologique aux mineurs confiés mais aussi à leur famille. La place des parents est un élément majeur reconnue tant au travers de leur statut de représentant légal que par la valeur des liens avec leur enfant.
Nos objectifs se déclinent de nos missions d'accueil et de protection :
*Permettre aux enfants de faire l'expérience d'une vie sécurisée au quotidien avec des adultes soutenants et protecteurs.
*Promouvoir la création d'un savoir subjectif et de compétences auprès des enfants qu'ils pourront utiliser dans la sphère familiale.
*Reconnaitre l'importance particulière qu'occupe la place des parents pour les enfants.
*Construire une vie institutionnelle de collectivité qui soit un support au développement des relations sociales et des capacités individuelles.

Organigramme

PÔLE HÉBERGEMENT COLLECTIF | Moulin du Vaisseau
Direction 1

- Psychologue 0,65
- Comptable 1
- Secrétaire 1
- Chef de service 1
- Éducateurs spécialisés 7
- Moniteurs éducateurs 2
- Agent d'entretien 1
- Agents de service d'intérieur 1,50
- Cuisinière 1
- Surveillants de nuit 2

ADVSEA

MOULIN DU VAISSEAU

Chiffres clés

MESURES EXERCÉES	5 684
MESURES ORDONNÉES	4 332
SUIVIS ANNUELS	29
MESURES RÉALISÉES	4 332
TAUX D'ACTIVITÉ RÉEL EN %	74,69 %

RÉPARTITION PAR AGE → 11 ANS ET 4 MOIS	8 % d'enfants de 3 à 5 ans 29 % d'enfants de 6 à 9 ans 14 % d'enfants de 10 à 12 ans 35 % d'enfants de 13 à 15 ans 14 % d'enfants de 16 à 17 ans
RÉPARTITION PAR SEXE	45 % de filles, 55 % de garçons
DURÉE DE PLACEMENT	4 ans et 4 mois, tendance haute par rapport aux années précédentes.
RÉPARTITION PAR FRATRIE	**Tendance haute** avec **66% d'enfants en fratrie** (19 sur 29)
STATUTS DES MINEURS	Maintien d'un taux élevé de mesures judiciaires proche à 2019 Mesures judiciaires OPP ASE 93 % Mesures administratives AP ASE 7 %
RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE	31 % des enfants sont originaires du TIMS du Comtat Venaissin 27 % des enfants sont originaires du TIMS d'Avenio

Réalisations

L'année a été marquée par une importante baisse du nombre de journées réalisées, notre taux d'activité est de près de 75 % par rapport au prévisionnel. Cette situation peut être qualifiée d'historique au regard de notre taux d'occupation que nous avions depuis au moins une vingtaine d'années. Le nombre d'enfants entrés et sortis est lui en très forte augmentation avec 29 enfants accueillis en 2020 contre 22 en 2019.
Au cours du 1er semestre nous avons répondu à deux évènements majeurs :

- Une contribution à une enquête administrative sous la responsabilité du Conseil départemental.
- Une ouverture en continu lors du confinement de mars à mai 2020 dans le cadre de la pandémie COVID 19.

La juxtaposition de ces deux épisodes a conduit à des départs en nombre important et à des arrivées décalées, également en raison d'une désorganisation du dispositif.

Pour le groupe des « plus grands » : L'âge moyen de ce groupe est en augmentation. L'équipe éducative a développé les projets annuels suivants :

- respect de l'environnement et écocitoyenneté & activités physiques et bien être

Pour le groupe des « plus jeunes » : les mouvements des enfants ont été plus importants pour ce groupe avec un renouvellement de près de 80% des effectifs. L'équipe a principalement orienté ses interventions pour développer un cadre de vie collectif rassurant et structurant.
Avec l'accueil des enfants très jeunes nous avons poursuivi le renforcement des temps d'encadrement

La continuité de l'activité durant l'épidémie de la COVID 19 :

- L'établissement était ouvert durant toute la période du confinement, vacances et week-ends compris. Certains enfants ont été réorientés temporairement.
- L'encadrement a été assuré toute l'année avec un important mouvement de personnels.
- La mise en œuvre des mesures règlementaires d'hygiène et de protection a été réalisée durant toute l'année.

Enjeux et perspectives

En 2020 nous avons connu un renouvellement très important des effectifs. L'accueil des enfants très jeunes reste une spécificité, l'établissement est dans une recherche permanente pour adapter ses interventions. Nous avons constaté avec la venue de nouveaux jeunes enfants que ces derniers pouvaient être dans des souffrances psychiques majeures et développaient des symptômes inquiétants avec des capacités limitées par rapport aux enfants de leur âge : instabilité, angoisses, passage à l'acte violent, toute puissance par rapport aux adultes, refus ou impossibilité d'intégrer un cadre de vie de référence

Le développement du partenariat avec les dispositifs de santé nous apparait prioritaire au regard des problématiques que nous constatons, nous l'avons mobilisé durant l'année 2020 particulièrement avec les CMPEA et le CMPP de Carpentras.

Le projet d'ouverture se poursuit pour assurer la continuité de l'accueil toute l'année en internat éducatif. Lors de la campagne budgétaire pour l'année 2021, une proposition a été adoptée par l'Association et proposée au Conseil départemental. Le cadre général de fonctionnement a été posé avec les moyens correspondants, particulièrement pour ce qui concerne l'encadrement.

L'Association engage un projet de réorganisation interne avec une structuration par pôle, l'établissement est intégré au Pôle Hébergement Collectif pour développer des mutualisations entre les 3 MECS.

Tranche de vie au Moulin du Vaisseau

Quelques moments de vie à l'établissement

La cuisine avant le confinement

Une visite à la ferme pédagogique pour les «SUPERHÉROS»

Une sortie à la neige

Une sortie à la plage

Les SUPERHÉROS au skate-park

Activité muffin

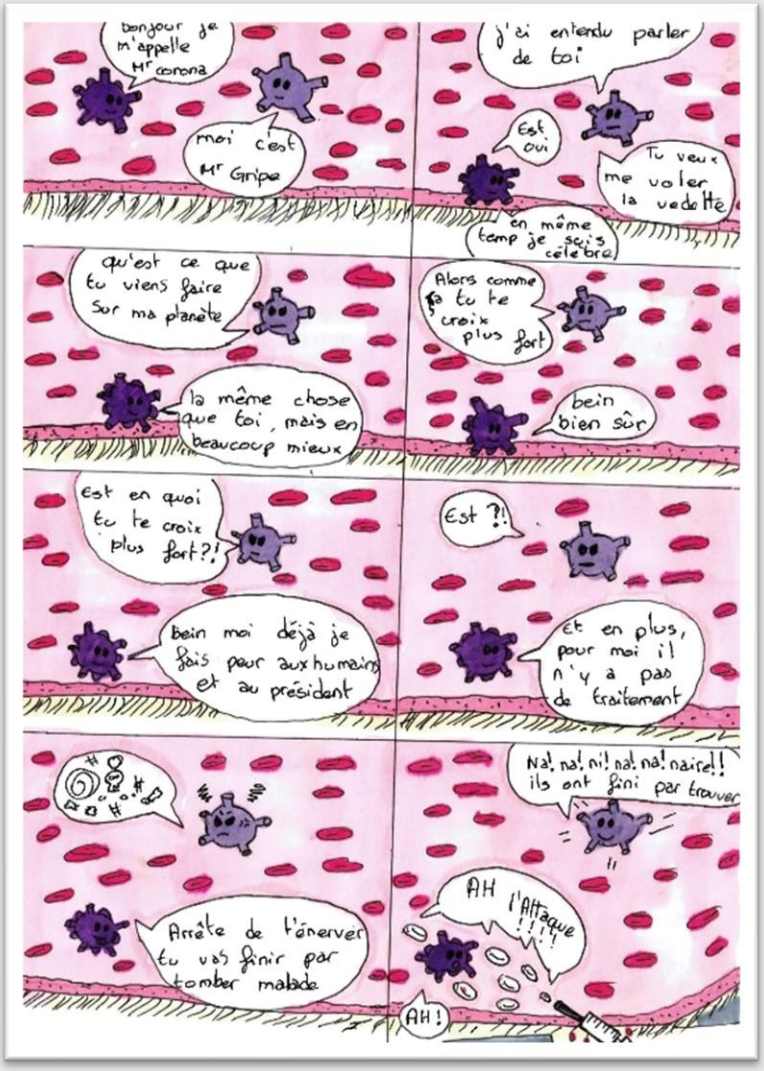

Un dessin de Logan B pour appréhender cette nouvelle maladie

On avait le temps de jouer pendant le confinement

Un Noël en petit groupe cette année

Le jardin potager a été bien entretenu durant le confinement

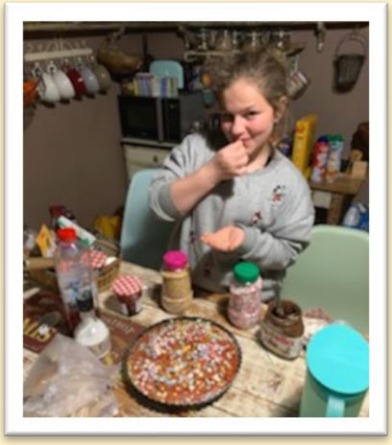

Une séance cuisine
en famille d'accueil

A la maison LB nous a fait « partager son repas »

Chez Magali, une éducatrice, les 2 enfants les plus jeunes ont bénéficié d'un cadre adapté pendant le confinement

A vélo dans le parc, il y avait de la place

Bizarre ces
symptômes...
un variant ??

III.9. MECS LA VERDIÈRE

Identification de l'établissement

AUTORISATION/ HABILITATION | Conseil départemental/ PJJ	**NOMBRE D'ETP** | 36
CAPACITE | 33 places (31 ASE, 2 PJJ, 1 d'urgence) | 365 J	**PUBLIC** | 8-18 ans

Structure architecturale

La MECS est située dans une propriété à Montfavet. Il est composé d'un bâtiment principal et de 2 bâtiments annexes.

Missions et types de prises en charge

Les missions des MECS sont définies par le Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) et s'inscrivent dans le cadre de la Protection de l'Enfance, en lien avec les orientations départementales de Vaucluse définies dans le schéma de protection de l'Enfance. Les MECS sont soit des structures privées gérées par des associations, soit des établissements publics. Le Conseil départemental donne l'habilitation pour recevoir des enfants relevant de l'ASE et finance.
Certaines Maisons d'Enfants à Caractère Social (MECS) possèdent également l'habilitation Justice au titre de l'ordonnance 45-174 du 02 Février 1945, comme la MECS la Verdière depuis 1991.
Le type de prises en charge : Lieu de vie ouvert toute l'année, la MECS propose un accueil permanent et tend à s'adapter à la situation de chaque enfant. Les jeunes sont accueillis sur 3 unités de vie de 10 jeunes chacune.
L'organisation des groupes est « horizontale » et prévoit 3 tranches d'âge, en lien avec la scolarité :

- **les primaires (8/11 ans),** hébergés dans des chambres individuelles,
- **les collégiens (de la 6ème à la 4ème),** hébergés dans des chambres individuelles,
- **les grands ados de la 3ème au lycée ou formation professionnelle.** Hébergement sur 2 dispositifs distincts en fonction de la maturité et de l'autonomie : soit sur le collectif mais avec des chambres individuelles, soit sous la forme d'une « colocation » pour aborder avec 4 jeunes l'accompagnement en semi-autonomie.

Enfin, et parce que penser une meilleure réponse aux besoins des jeunes, c'est inévitablement réfléchir à leur prise en charge en journée, la modalité d'accueil en journée a continué à développer son activité de soutien éducatif.

Objectif du service

- **Accueillir** et garantir une continuité éducative 7/7 j à partir des lieux de vie.
- **Privilégier** une approche pluridisciplinaire.
- **Maintenir** les liens familiaux et valoriser les compétences parentales au travers d'un travail d'étayage ou de restauration de la parentalité qui repose sur l'idée de compétences parentales, des potentialités du système familial à être acteur de changement.

Organigramme (en ETP)

PÔLE HÉBERGEMENT COLLECTIF | La Verdière
Direction 1

Secrétaire d'établissement 1	Comptable 1	Chef de service 1

Agent d'entretien : 1	Cuisinier/ cuisinière : 1	Coordinatrice : 1	Psychologue : 1

Groupe Phoenix	Groupe Atlas	Groupe Etoiles	Dispositif la PASE
Éducateur spé. : 5 Moniteur-éduc. : 1 SNQ : 2 Maitresse de M : 1	Éducateur spé. : 4 Moniteur-éduc. : 2 SNQ : 2 Maitresse de M : 1	Éducateur spé. : 6 SNQ : 2 Maitresse de M : 1	Éducateur spé. : 1 Moniteur-éduc. : 1

ADVSEA

VERDIÈRE

Chiffres clés

MESURES EXERCÉES	9 785
MESURES ORDONNÉES	
SUIVIS ANNUELS	47
MESURES RÉALISÉES	
TAUX D'ACTIVITÉ RÉEL EN %	94,06 %

RÉPARTITION PAR AGE	40 % de 6 à 12 ans 36 % de 13 à 15 ans 24 % de 16 à 18 ans et plus
RÉPARTITION PAR SEXE	46 % de filles, 54 % de garçons
DURÉE DE PLACEMENT	42 % moins de 6 mois 2 % de 6 à 12 mois 28 % de 1 à 2 ans 28 % supérieure à 2 ans
FLUX SUR L'ANNÉE	20 Entrées dont 13 garçons et 07 filles 22 Sorties dont 15 garçons et 07 filles

Réalisations

L'année 2020 a été marquée par l'impact de la crise sanitaire et la difficulté de gérer un collectif pendant le confinement.

Les professionnels ont spontanément été volontaires pour se confiner pendant 45 jours en continu et cette expérience n'a pu se réaliser qu'avec le travail de soutien à la parentalité qu'a mené au quotidien l'équipe de professionnels non confinée.

Cette crise sanitaire est venue mettre un frein à certains de nos projets mais nous avons continué de proposer aux enfants un accompagnement de qualité.

Les infrastructures du site de la Verdière (city stade, parcours de santé) ont permis aux jeunes de profiter d'un extérieur que bon nombre de structures auraient souhaité avoir dans ce contexte singulier.

Enjeux et perspectives

L'année 2020 n'a pas permis de développer les actions en transversalité et tout particulièrement les rencontres inter-institutions dans la préfiguration du Pôle Hébergement. La plupart des projets demeurent donc totalement d'actualité comme :

- la création du Pôle Hébergement Collectif,
- la place de la Verdière sur le territoire,
- la réflexion partagée avec la Direction Enfance Famille quant au soutien à la parentalité, indispensable pour envisager le retour des enfants quand c'est possible,
- la réflexion quant à la notion de parcours au sein même de la Maison d'Enfants.

Tous ces sujets n'ont pu qu'être ébauchés en 2020 et devrons continuer à être mis au travail de façon collective si nous voulons maintenir l'établissement dans une dynamique réflexive et apprenante.

De plus, 2021 devrait enfin être l'année de début de construction de la nouvelle Maison d'Enfants attendue par tous depuis bientôt 4 ans

Tranche de vie à la Verdière

Embellissement de la façade

Sortie loisirs

Koh Lanta à la Verdière

Camp séjour mer

45 jours de confinement

[…] *Ces 45 jours de confinement se sont très bien passés pour les jeunes comme pour les professionnels. Très vite ce nouveau collectif a trouvé son organisation, son rythme de vie dans cette bulle « hors du temps » où le site de la Verdière a été tout particulièrement apprécié par tous pour favoriser des activités en extérieur.*

Afin de garder une trace de ce moment singulier un journal de bord a été rédigé au fil des 45 jours et un hors-série de notre journal « la voix des jeunes » a été réalisé à la sortie du confinement.

Les observations cliniques des professionnels sur un accompagnement permanent, nuits comprises, ont permis, pour certains enfants, de gagner des semaines d'observations pour une meilleure compréhension des problématiques. La permanence du lien avec les éducateurs ont permis des relations de confiance apaisées et approfondies avec les jeunes. Adultes et enfants ont noté l'importance de cette permanence du lien dans la qualité de la relation éducative. […]
Extrait du bilan d'activité 2020 de la MECS la Verdière

Coronavirus: confinés, le défi réussi d'un foyer pour enfants

À la Maison de l'enfant à caractère social "La Verdière", à Montfavet (Vaucluse), les éducateurs ont décidé de se confiner avec les enfants, 24h/24, 7j/7. Après un mois de vie commune, les relations entre adultes et enfants ont changé. Une expérience inédite, riche d'enseignements.

Publié le 16/04/2020 à 17h31 • Mis à jour le 12/06/2020 à 10h21

Les enfants et les éducateurs sont confinés à la MECS "La Verdière" (Vaucluse) depuis le 17 mars. ● © MECS "La Verdière"

France info France3 Régions 14/04/2020

Les petits bonheurs de La Verdière

DÉFI Six éducateurs ont choisi de se confiner avec les enfants dont ils s'occupent. Inédite, l'expérience est riche d'enseignements

La maison d'enfants de La Verdière, mercredi. FRANCK KESSLER/MYOP POUR LE JDD

Envoyée spéciale
Montfavet (Vaucluse)

Personne n'était là pour les applaudir et pourtant… Lundi soir, sous le soleil de Provence, six héros sont sortis en toute discrétion, après quarante-cinq jours passés en apnée dans un monde d'enfants. Ils s'appellent Cécile, Jessica, Julie, Lola, Solène et Hervé. Éducateurs, ils viennent de vivre – à leur initiative – sept semaines, sept jours sur sept, 24 heures sur 24, avec seize petits pensionnaires de La Verdière, une maison d'enfants à caractère social (Mecs) cachée dans les lisières de Montfavet, un ancien village avalé par Avignon. *« N'écrivez surtout pas "foyer", je déteste ce mot »*, sourit sa directrice, Fabienne Alleaume. Elle plaisante mais pas complètement. Alors on écrira plutôt que c'est un lieu d'accueil pour ces enfants qui n'ont pas la chance d'avoir une famille en capacité de veiller sur eux.

S'ils manquent de soutien parental, les petits de La Verdière, âgés de 6 à 16 ans, ont en tout cas une sacrée équipe autour d'eux. Réactivité, mobilité, adaptation. Ces mots sont rares dans le monde de la protection de l'enfance, mais ils guident les choix de l'équipe en place. Heureusement. Car, pour Lara Mazelier, la directrice générale de l'Advsea (Association départementale de Vaucluse pour la sauvegarde de l'enfance à l'adulte), qui chapeaute La Verdière, la situation aurait pu déraper : *« Depuis le début de la crise, on a beaucoup parlé des hôpitaux et des Ehpad. Mais le monde de la protection de l'enfance est resté invisible. C'est scandaleux, comme si l'on découvrait maintenant que nous aussi nous fonctionnons 365 jours sur 365. Jusqu'au 15 avril, aucune consigne du ministère des Solidarités et de la Santé ! Jusqu'au 21 avril, même pas de masques ! »*

Immersion instructive

Spontanée, l'initiative des six éducateurs volontaires au confinement a donc soulagé l'équipe, qui a réussi l'impossible en quarante-huit heures : réduire le nombre de ses protégés de 28 à 16 (12 sont retournés dans leurs familles, suivis de très près par d'autres éducateurs), prévoir cinq réservistes prêts à prendre le relais (si l'un des confinés venait à craquer, ce qui n'a pas été le cas), mais aussi convaincre les juges et les directions de l'enfance du bien-fondé de l'expérience, afin d'obtenir les autorisations nécessaires. Bref, autant d'exploits dans l'exploit. Hervé Roussel confie n'avoir encore jamais vécu, en vingt-cinq ans d'expérience, une immersion aussi riche d'enseignements : *« Habituellement, on se relaie entre éducateurs, douze heures au maximum et jamais la nuit. Ces quarante-cinq jours nous ont mis au plus près de ce que les enfants vivent au quotidien, des bruits de tuyauterie à l'inconfort des literies en passant par le brouhaha permanent de la vie collective. C'est épuisant. Soumis aux mêmes conditions qu'eux, nous avons mieux compris la source de certains énervements. »*

La Verdière est pourtant loin d'être l'un des pires lieux du genre. Certes, la peinture rose saumon peine à cacher la vétusté des bâtiments et les couloirs carrelés font un boucan d'enfer quand les petits foncent au réfectoire. Mais l'ensemble respire une certaine sérénité, grâce au grand parc qui l'entoure. Assis à l'ombre des mûriers, les enfants regardent ces adultes masqués faire irruption dans leur petit monde.

Une bulle affective

Voilà encore deux jours, Diego, Emmy, Julie, Marwan et les autres savouraient leur petite bulle sanitaire. Le best of des meilleurs moments ? *« La bouin, la chasse aux œufs à Pâques et les parties de foot. »* N'oublions pas le badminton, l'autre activité phare des quarante-cinq jours. Même les ados sont tristes que l'expérience ait pris fin.

Pour Fabienne Alleaume, c'est l'autre grande leçon de ce moment de vie : *« Nous avons compris combien le ressenti entre les adultes qui s'occupent d'eux crée de l'insécurité et donc de l'angoisse chez les enfants. En étant confinés avec les mêmes, ils ont pu tisser des relations durables. C'est le retour à une valeur fondamentale : la sécurité psychique et affective que nous devons à tous ces enfants qui nous sont confiés. »* Le Covid-19 pour le meilleur, qui l'eût cru ? ●

GUYLAINE IDOUX

JDD -Journal du Dimanche – 10/05/2020

Articles consultables sur notre site advsea.fr

III.10. MECS LES SOURCES

Identification de l'établissement

AUTORISATION/ HABILITATION | Conseil départemental	**NOMBRE D'ETP** | 18,64
PUBLIC | 16-21 ans	**CAPACITE** | 19 places | 365 J
UNITÉ HÉBERGEMENT COLLECTIF | 9	**STUDIOS PÉRIPHÉRIQUES** | 6
STUDIOS HÉBERGEMENT COLLECTIF | 2	**APPARTEMENT PARTAGÉ** | 2

Structure architecturale

L'établissement occupe deux maisons dans Avignon extra-muros qui ont fait l'objet d'une réhabilitation en 2012. Depuis de nombreux aménagements ont été réalisés pour offrir des conditions d'accueil agréables pour les jeunes et un environnement de travail fonctionnel pour le personnel.

Missions et types de prises en charge

La MECS Les Sources œuvre dans le champ de la Protection de l'Enfance et accomplit une mission de service public dans le cadre réglementaire suivant :

- Assistance éducative par décision de justice, fondée sur les articles 375 et suivants du Code Civil.
- Accueil provisoire et accueil des jeunes majeurs par décision du Conseil départemental en application de l'article 222-5 du Code l'Action Sociale et des Familles.

Objectif de l'établissement

L'axe fondateur est celui d'accueillir les adolescents dès la réception de leur dossier jusqu'à leur sortie de l'établissement.

- Accueillir un adolescent, son histoire, son parcours pour l'accompagner au plus près de ses besoins, de ses attentes et de ses potentialités, en tenant compte de sa réalité familiale et environnementale.
- Mettre en place un dispositif relationnel visant le développement psychique, intellectuel et affectif, en vue de sa socialisation.
- Être le dernier lieu d'accueil dans le parcours de placement, les aléas faisant partie intégrante du processus d'accompagnement.

Organigramme

PÔLE HÉBERGEMENT COLLECTIF | Les Sources
Direction 1

Psychologue 0,50	Comptable 1	Secrétaire 0,50

Agent d'entretien 1	Maitresse de maison 1	3 Surveillants de nuit 2,64	Chef de service 1

INTERNAT	EXTÉRIEURS
Éducateurs spécialisés 3 Moniteurs éducateurs 4	Éducateurs spécialisés 3

ADVSEA

LES SOURCES

Chiffres clés

JOURNÉES EXERCÉES	5 905
JOURNÉES ARRÊTÉES	6 242
TAUX D'OCCUPATION ARRÊTÉ	89,40 %
JOURNÉES RÉALISÉES	6 554
TAUX D'OCCUPATION RÉEL	85,15 %

RÉPARTITION PAR AGE
→ À l'admission
→ 26 jeunes

MINEURS → 16-18 ans : 3 | 12 %
MAJEURS → 18-20 ans : 13 | 50 %
→ 20-21 ans : 10 | 38 %

RÉPARTITION PAR SEXE

42 % | 11 filles
58 % | 15 garçons

RÉPARTITION PAR UNITÉ TERRITORIALE

AVENIO : 12 | 46 %
Haut Vaucluse : 6 | 23 %
Comtat Venaissin : 1 | 4 %
Sud Vaucluse : 1 | 4 %

Autres départements : 4 | 15 %
Entre Rhône et Sorgue : 2 | 8 %

ORIENTATION A LA SORTIE

10 jeunes :
5 de 18-19 ans, 5 de 20-21 ans

SITUATION SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE A LA SORTIE

Garantie jeune : 3
Contrat pro : 1
Recherche d'emploi : 2

Prépa PRO : 1
BAC PRO : 3

Réalisations

- Maintien du partenariat avec les acteurs de la santé (planning familial, ANPAA) pour l'animation de l'atelier santé avec une forte participation des jeunes.
- Beaucoup de créations manuelles et de décoration au vu du contexte de repli dans l'établissement.
- Atelier cuisine et pâtisserie devenu quotidien pendant le confinement !!

De nombreux jeunes majeurs ont dû être accueillis sur l'unité de vie collective. Pour la plupart ils y auront séjourné toute l'année 2020. Effectivement ils sont nombreux à présenter un défaut d'étayage important, une difficulté à appréhender les contraintes sociales et environnementales. Ce sont des jeunes qui présentent une difficulté à rester seul, le rien les angoisse et les pousse à l'errance paradoxalement. Ils sont en difficulté pour se contraindre par RV, l'attente les submerge car l'affectivité et l'interprétation de la réalité est déformée, un accompagnement spécialisé et un traitement sont parfois préconisés, quelques fois acceptés. Deux jeunes accueillis en studio ont dû être « rapatriés » en unité de vie collective.

Malgré tout la plupart des accueils en studio permettent les apprentissages liés à l'autonomie et les sorties sont souvent très satisfaisantes : logement, budget, permis de conduire, acquisition de véhicule. Le foyer les Sources et son expérience en cet accompagnement permet de préparer au mieux leurs sorties du dispositif de protection de l'enfance.

Enjeux et perspectives

Nous sommes très satisfaits de constater que l'aide aux jeunes majeurs est une réalité en Vaucluse, elle n'est en rien un luxe, pour certains, la fin des aides à 21 ans est même pénalisante au vu des freins aux apprentissages sociaux. La situation sanitaire a permis des accueils au-delà des 21 ans, il nous semble important de dire que pour certains jeunes, accompagner au-delà des 21 ans est devenu une nécessité. Enfin, l'accompagnement éducatif et social en internat et en studio encore en 2020, s'apparente de plus en plus à des accompagnements du champ médico-social.

Nous avons permis plusieurs retours de jeunes dans leur famille, auprès de leur mère et dans leur fratrie précisément, nous sommes satisfaits de constater la position neutre de l'établissement, les bienfaits de la clinique de la place distillée pendant 10 ans et le travail de triangulation qui rend possible des retours en famille.

On constate également que si certains parents sont perdus de vue par les services de l'ASE, les jeunes eux recréent du lien à leur façon et l'officialisent à leur majorité. Nous conservons dans nos pratiques, et dans notre clinique cette place laissée ouverte aux parents, elle est essentielle, elle légitime notre place parce qu'elle la restreint.

Enfin et pour conclure, les bienfaits de l'accueil en internat ont été mis en valeur par les différentes périodes de confinement. Les jeunes n'ont pas souffert de solitude, les angoisses ont pu se diluer dans les activités quotidiennes, les jeux collectifs ont repris de l'importance, les nombreuses pâtisseries pour nous réunir ont été appréciées, le temps présent a repris sa juste place et cela a permis de revisiter les fondements de la contenance bienveillante.

Tranche de vie au foyer Les Sources

Sortie lac de Peyrolles
mercredi 08 juillet 2020

Sortie accrobranche et baignade lac de Mormoiron
mardi 28 juillet 2020

Sortie partage des deux eaux (Isle sur sorgue) vendredi 26 juin 2020, pique-nique

Productions de Rayan en arts plastiques avec Marion GALERAND - 2020

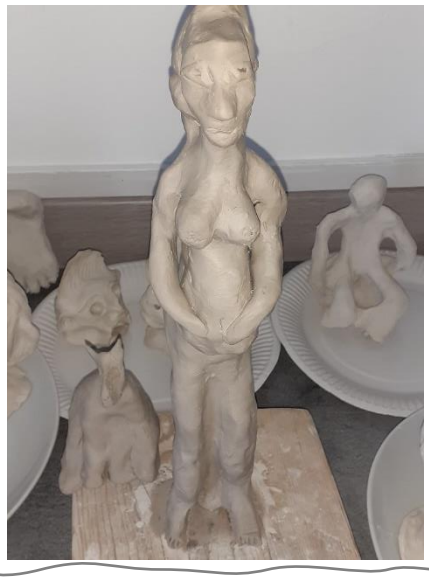

Sortie à Pujaut Vol en simulateur de chute libre. Prendre l'air autrement…

III.11. SPST

Identification de l'établissement

AUTORISATION | Conseil départemental	**NOMBRE D'ETP** | 31,75
OUVERTURE | continue	**PUBLIC** : Mineurs, jeunes majeurs, familles

Structure architecturale

Le siège du service est installé à Montfavet, sur le site de la Verdière.
Il est territorialisé et intervient sur l'ensemble du département du Vaucluse dans 15 communes.
Des locaux sont implantés sur plusieurs territoires : Valréas, Bollène, Orange, Carpentras, Sorgues, Avignon, le Pontet, Cavaillon, Isle sur la Sorgue.

Mission et types de prises en charge

Les missions du service de prévention sont inscrites dans le code de l'action sociale et des familles et s'inscrivent dans le cadre de la protection de l'enfance, en lien avec les orientations départementales de Vaucluse définies dans le schéma départemental. Le service exerce une mission éducative en direction des jeunes âgés de 11-24 ans, visant à *« Dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville et dans les lieux où se manifestent des risques d'inadaptation sociale, …, prévenir la marginalisation et faciliter l'insertion ou la promotion sociale des jeunes et des familles ».*

Le type d'accompagnement est, dans le cadre d'un mandat global territorial (conventionné par le CD84), une démarche éducative visant à *« aller vers »* les jeunes, sur leurs lieux de vie et à susciter leur adhésion à une offre d'accompagnement éducatif.
Les projets éducatifs s'exercent par la mise en synergie de quatre modes d'intervention en direction des jeunes :

- La présence sociale : travail de rue, permanences dans un local, chez des partenaires…
- Les accompagnements éducatifs individualisés
- Les actions collectives : chantiers éducatifs, actions d'utilité sociale, ateliers éducatifs, camps, sorties...
- Les actions partenariales de Développement Social Local : évènements, manifestations locales

L'action éducative est à la fois individuelle et collective dans la mesure où elle mobilise le jeune mais aussi son entourage.

Objectifs conventionnels du service :

Convention 2018-2020 (CD84/SPST art. 1-p2)

«
- Prévenir le décrochage et la rupture scolaire
- Contribuer à la prévention de la délinquance
- Appréhender les problématiques de santé dont les conduites addictives
- Traiter les problématiques de marginalisation et d'inadaptation sociale dont les décrocheurs de l'ASE. »

Organigramme (en ETP)

PÔLE SOCIO ÉDUCATIF | Prévention spécialisée territorialisée
Direction 1

- Secrétaire de Direction 1
- Comptable 1
- Secrétaire technique 1
- Services généraux : 0,64
- Secrétaire administrative : 1

Nord Vaucluse	Comtat	Grand Avignon	Sud Vaucluse
Chef de service 1	Chef de service 1	Chef de service 1	
Éducatif 3,5	Éducatif 6	Éducatif 8	Éducatif 5,5

ADVSEA

Chiffres clés

SPST

ACCOMPAGNEMENTS ÉDUCATIFS	354
ACTIONS COLLECTIVES	301

RÉPARTITION PAR SEXE	44 % de filles, 56 % de garçons
RÉPARTITION PAR AGE	2 % d'enfants de moins de 12 ans 19 % d'enfants âgés de 13 à 15 ans 18 % d'enfants âgés de 16 à 17 ans 31 % de jeunes âgés de 18 à 20 ans 22 % de jeunes âgés de 21 à 25 ans 8 % de jeunes +25 ans

Enjeux et perspectives

- Évaluation de la convention 2018-2020 CD 84 / ADVSEA : Analyse de la mise en œuvre/ mesure des écarts/perspectives d'interventions
- Écriture du nouveau projet de service
- Démarches de négociations relatives à la signature de la convention triennale 2022-2024

IV- REMERCIEMENTS

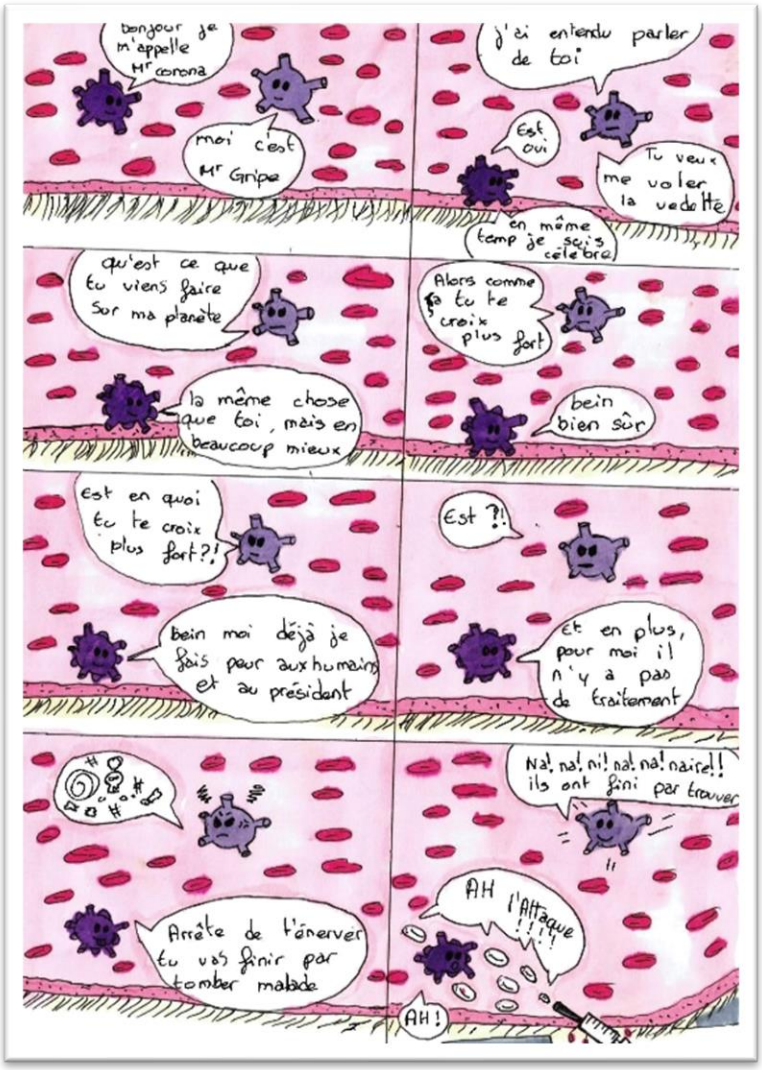

Dessin de Logan B, enfant du Moulin du Vaisseau

« Le plaisir le plus délicat est de faire celui d'autrui ». ***Jean de La Bruyère***

« Ressentir de la gratitude et ne pas l'exprimer, c'est comme emballer un cadeau et ne pas le donner. ».
William Arthur Ward

« Pour connaître un homme voyez les moyens qu'il emploie, observez ce qu'il cherche, examinez ce en quoi il met son bonheur ». ***Confucius****.*

« Faire son devoir rend digne d'être heureux ***». Emmanuel Kant***

« Le bonheur est la seule chose qui se multiplie quand on la partage » Albert Schweitzer

Et nos directeurs :

[…] À travers la rédaction de ce bilan annuel d'activité je souhaite valoriser ici les professionnels, quelle que soit leur place, qui, de par leur engagement sans faille ont permis à la Maison d'Enfants d'innover et de maintenir un accompagnement de qualité aux jeunes confiés. […]
Fabienne ALLEAUME, directrice du pôle hébergement collectif et de la MECS la Verdière

[…] Un grand merci à tous les salariés pour votre implication durant cette année si exceptionnelle, pour avoir dépassé, parfois transcendé l'exercice de votre profession. Cette année 2020 a été marquée par des épreuves que nous n'avions pas connues auparavant. Vous avez soutenu notre mission d'accueil dans l'intérêt des enfants présents pour que le temps du placement puisse être un espace dynamique et de dépassement des infortunes, des douleurs, des espoirs pour se retrouver un peu différent, un peu plus grand. […] **Christian KOEHRLEN, directeur de la MECS le Moulin du Vaisseau**

[…] C'est dans l'épreuve que les solidarités s'expriment, que la notion d'équipe excelle concrètement, cette équipe dans sa globalité, solide, professionnelle, exigeante m'a soutenue en cette année 2020 bien particulière et je souhaite vivement la remercier. […] **Noelle SEGU, directrice du foyer les Sources**

[…] *Tous les salariés, malgré leurs difficultés personnelles (enfants, scolarités, angoisses…) ont été présents et n'ont pas compté leurs heures, ce temps, hors du temps, a fait oublier les horaires et le cadre de travail.*
Nous remercions tous les salariés de leur implication et de leur engagement qui nous a permis de maintenir l'accueil de tous les enfants. […] **Naïma ELHADOUCHI, directrice adjointe du pôle soutien familial**

MERCI À TOUTES LES ÉQUIPES, ADMINISTRATIVES, ÉDUCATIVES, SERVICES GÉNÉRAUX ET DE DIRECTION !

« *C'est impossible, dit la fierté. C'est risqué, dit l'expérience. C'est sans issue, dit la raison.*
Essayons, murmure le cœur ». **William Arthur Ward**

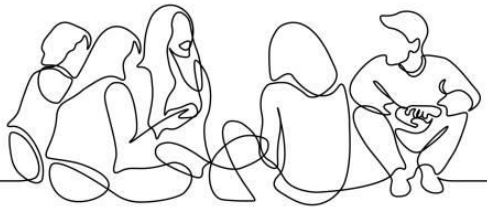

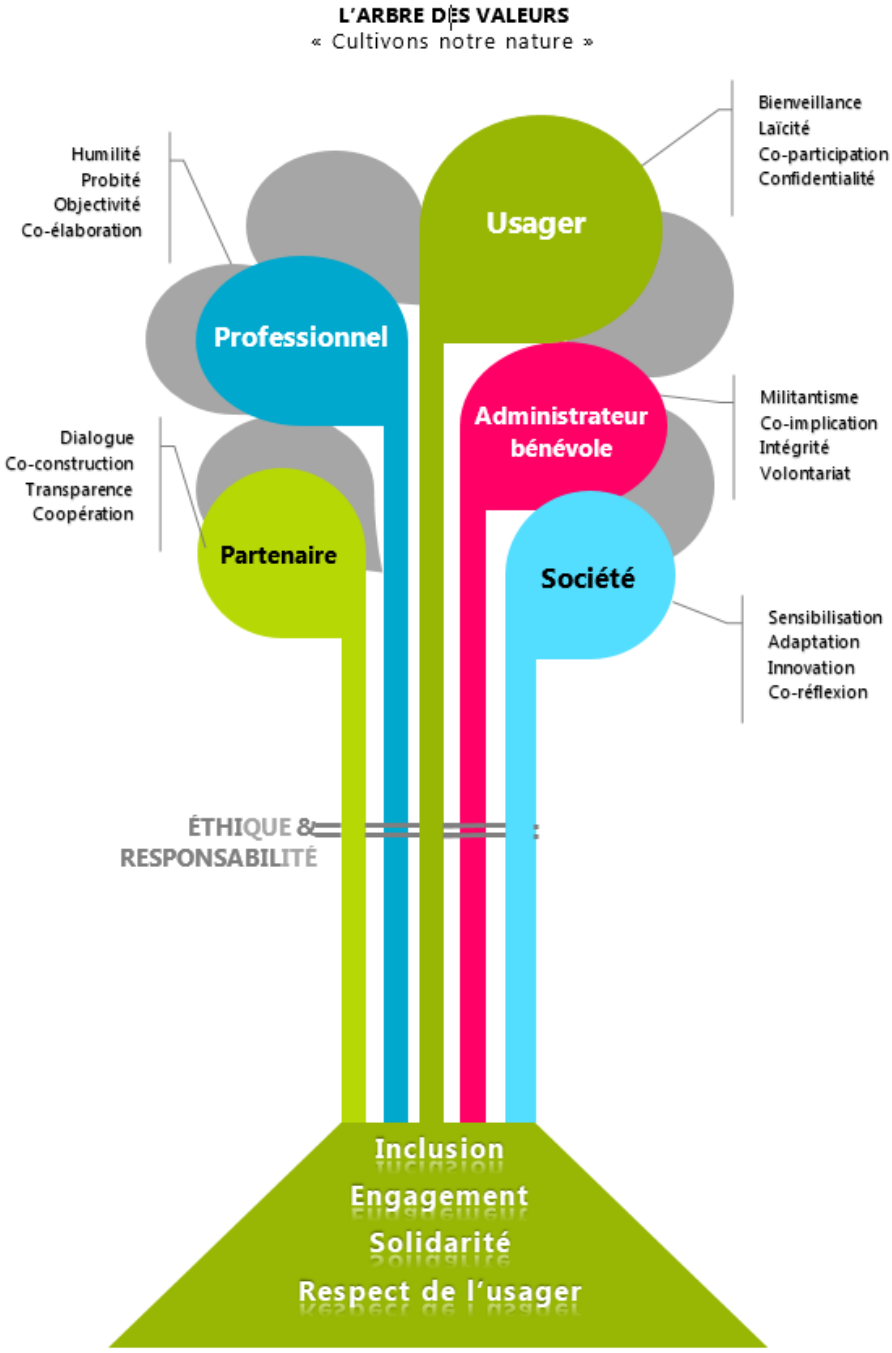
L'ARBRE DES VALEURS
« Cultivons notre nature »
Humilité
Probité
Objectivité
Co-élaboration
Bienveillance
Laïcité
Co-participation
Confidentialité
Usager
Professionnel
Administrateur bénévole
Militantisme
Co-implication
Intégrité
Volontariat
Dialogue
Co-construction
Transparence
Coopération
Partenaire
Société
Sensibilisation
Adaptation
Innovation
Co-réflexion
ÉTHIQUE & RESPONSABILITÉ
Inclusion
Engagement
Solidarité
Respect de l'usager